

actu **vérités**

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VERNIER

Le Lignon : une nouvelle dynamique de quartier

Près de 40 ans après son édification, la Cité du Lignon reste unique en son genre. Pas étonnant, qu'une dynamique unique en son genre ait été concoctée à son intention. D'ici à cet été, le contrat de quartier entrera en vigueur. Son objectif est principalement de permettre de resserrer les liens entre les nombreux intervenants de la vie sociale. Alors que cette nouvelle dynamique démarre, le canton a l'intention de figer la Cité du Lignon par l'adoption d'un «plan de site», au risque de ne plus pouvoir y planter un seul clou. Notre dossier.



© Frank Mentha



**La commune de Vernier a reçu le
Prix du recyclage de l'aluminium en 2004**

Édité par l'Administration
municipale

Comité de rédaction :

M. Georges ZUFFEREY
M. Jean-Claude STEVAN
Mme Annette GIRARDOT
Mme Malory MEX
M. Serge GUERTCHAKOFF

Pour tout contact :

Tél. 022 306 06 22

Fax 022 306 06 21

e-mail:

culture-information@vernier.ch

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

tél. 022 306 06 06

Fax 022 303 06 60

Site Internet : www.vernier.ch

Prochain numéro:

Parution semaine du

4 mai 2005

Délai rédactionnel

11 avril 2005

Journal tiré à

16'300 exemplaires.

Imprimé par SRO-KUNDIG,

sur papier couché mat 115 gr.

Sommaire



© Frank Mentha

P. 3

Le Lignon

Près de 40 ans après son édification, la Cité du Lignon reste unique en son genre. Pas étonnant, qu'une dynamique tout autant unique ait été concoctée à son intention.



© LDD

P. 14

Vernier, commune fleurie

Le service des espaces verts organise la 23ème édition du concours Vernier fleuri et vous attend à sa journée des espaces verts le 7 mai 2005.



© LDD

P. 18

Coupe jeunesse de natation

Dans une piscine du Lignon superbement préparée, la région romande de natation a remporté la Finale de la Coupe Jeunesse Suisse.



© Kugler

P. 30

Kugler a fêté ses 150 ans

Né à Stuttgart, Charles Henri Kugler fonde l'entreprise en 1854, à Lausanne. Très vite, il s'installe à Genève.



© LDD

P. 43

Un concert exceptionnel

La Fanfare se produira avec «Les Ans Chantés» un spectacle avec 200 enfants des écoles des Ranches II et de Balexert, le samedi 21 mai 2005 à 20h au Victoria Hall.

Le Lignon : une nouvelle dynamique de quartier

Les Verniolanes et Verniolans en parlaient depuis quelques années déjà. C'est finalement le 5 octobre 2004 qu'est né «le contrat de quartier» d'Aïre-Le Lignon, par le biais du vote d'un crédit budgétaire.

Il s'agira d'une expérience qui va durer jusqu'en décembre 2006. En cas de succès, la poursuite de cette expérience devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil municipal.

Et c'est ce printemps que vont apparaître ses premiers effets. Par exemple, la transformation du poste des Agents de Sécurité Municipaux (ASM)

du Lignon afin d'y accueillir une permanence, laquelle sera assurée par un employé communal. Cette permanence assurera à la fois l'information à la population, l'accueil, l'écoute et la collecte de renseignements. Elle servira de support administratif et logistique aux différents partenaires de ce projet.

D'où vient ce projet de contrat de quartier et où va-t-il ? Au départ, il s'agissait d'un projet initié par les services de police du canton. Le Département de justice et police l'a présenté en 2001 aux autorités communales. La commune s'est déclarée

prête à entrer en matière mais à une condition: que d'autres aspects de la proximité soient également couverts par ce projet et pas seulement la sécurité. En outre, il fallait que l'Etat soutienne cette initiative.

Après une année de palabres, l'Etat a accepté de déléguer une personne dans le groupe de travail constitué à cet occasion. Une séance publique a eu lieu le 15 mai 2003 au Lignon, en présence de la représentante de l'Etat, où l'idée de base d'un contrat de quartier a été officiellement lancée. Un certain nombre de personnes se sont déclarées ouvertes et prêtes à





participer à l'élaboration de ce projet. Mais l'Etat a finalement fait faux bond. La Délégation du Conseil d'Etat à la proximité n'est plus qu'un souvenir. Entre temps, les autorités exécutives communales ont changé. Le nouveau Conseil administratif, fidèle à son programme de législature basé sur la proximité, la participation et la prévention (les trois P), entend poursuivre le projet du contrat de quartier. Il a pris la décision de faire de ce projet cantonal un projet communal.

Le concept prévoit la mise en place d'une permanence, de façon à assurer la visibilité de ce projet. Cette permanence se tiendra d'ici quelques semaines dans l'actuel poste des ASM. Il est aussi prévu la constitution d'un comité de pilotage (COPIL) de 13 personnes (comprenant notamment un membre de chaque parti représenté au Conseil municipal, deux représentants du Conseil administratif, un membre du Comité central du

Lignon, etc.) et de quatre groupes de projets (un pour chaque thématique identifiée: à savoir prévention de la délinquance et tranquillité publique; action sociale, insertion et emploi; éducation, loisirs, sport et culture; habitat et cadre de vie). Ces deux organes seront rémunérés par des jetons de présence.

Améliorer la qualité de vie

Voilà pour le passé, quant au présent et au futur les voici. Il devient de plus en plus nécessaire de resserrer les liens entre les nombreux acteurs de la vie sociale. Ceci à l'heure où la précarité se développe, où les tissus sociaux sont modifiés par l'apport de populations étrangères, où le nombre de jeunes en rupture s'accroît. Pour mener ce projet à bien, il fallait définir un périmètre bien précis, urbanistiquement homogène: compte tenu de son aspect territorial bien marqué par

la frontière naturelle du Rhône, le quartier d'Aire-Le Lignon a été choisi. La cité du Lignon n'est pas uniforme. Les logements subventionnés se situent au nord de la cité, le long de la route du Bois-des-Frères. Le bas de la cité, par contre, est occupé par des couches sociales plus aisées, certains appartements ayant même été acquis par leur occupant. Pour gérer cet ensemble de près de 2800 appartements, un Comité Central du Lignon a été constitué, lequel représente tous les propriétaires d'immeubles et les régies.

Cela étant, la situation a tendance à se dégrader depuis quelques années. Les jeunes qui posent problèmes sont toujours les mêmes, mais des bandes venant de l'extérieur viennent parfois commettre des déprédations. Chaque bande de jeunes s'identifie par le numéro postal de son quartier: 1219 pour ceux du Lignon, 1213 pour ceux d'Onex et 1203 pour ceux des Char-

Le Lignon en chiffres

C'est en 1962 que le Conseil d'Etat décide de construire une nouvelle cité sur ce qui n'était alors qu'une vaste zone agricole de 280 000 m².

L'idée était d'y loger environ 10 000 personnes, vu l'importante pénurie de logements qui sévissait alors. En janvier 1972, quelques mois avant son inauguration officielle, dans un texte publié dans feu le quotidien «La Suisse», on pouvait lire ceci: «Les urbanistes déclaraient que grâce à cette cité satellite, la crise du logement serait résolue à Genève en l'espace de deux ou trois ans. Il aura fallu neuf années pour achever Le Lignon et combien en faudra-t-il encore pour diminuer la crise du logement?»

Le chantier s'est ouvert en septembre 1963. Cette première étape, achevée en septembre 1967, a permis d'édifier très exactement 1846 appartements. Les premiers locataires y sont arrivés en décembre 1965.

Dans une publicité parue dans «la Tribune de Genève» en mars 1967, on apprend que les appartements des deux tours étaient mis en location entre 313 et 800 francs par mois (selon qu'il s'agissait d'un 3 pièces ou d'un 7 pièces).

La pub disait encore: «Unique en Suisse, sur la Grande Tour du Lignon, une piscine plus proche du soleil, une patinoire et un solarium, à 100 mètres de hauteur, dominant un panorama incomparable».

Dans une chronique intitulée «Zigzag campagnard» publiée en avril 1971, feu le journaliste Jean-

Claude Mayor disait à ce propos: «Si vous n'avez pas le loisir de vous rendre à New York, vous pourrez cependant vous faire une idée de cette grande ville en vous promenant dans la campagne genevoise (...). Entre certains coups d'oeil sur la Cinquième Avenue depuis Central Park et celui que vous aurez au Lignon, la différence n'est vraiment pas considérable».

La deuxième étape a couru jusqu'à l'été 1971. Finalement, la cité a vécu une semaine de réjouissances du 2 au 8 octobre 1972, afin de célébrer l'inau-

guration officielle de l'ensemble de la Cité du Lignon. A l'époque, on parlait d'environ 8000 habitants. Aujourd'hui, ce chiffre tourne autour de 5650 habitants répartis dans l'une des 84 allées de l'avenue du Lignon, toute décorées en 1967 par une fresque du célèbre peintre suisse Hans Erni sur le thème du «Candide» de Voltaire.

En tout, la cité du Lignon comprend 2780 logements, dont 60,5% en loyers libres.

S.G.



Le chantier du Lignon vu depuis la grande tour en 1967



milles. A ce propos, le conseiller administratif Thierry Apothéloz a donné un mandat à l'association «Collectif Action Jeunes 219», une structure pilotée en collaboration avec le travail social hors mur du Lignon, Djamel Tazamoucht. Il s'agit de jeunes adultes qui se mobilisent sur des projets. Le magistrat leur a confié la tâche d'animer le foot sur sable (beach soccer) qui va animer la cité du Lignon cet été. Une façon de les responsabiliser.

Précédente expérience

Voici une dizaine d'année, «Mieux Vivre et Agir à Aïre-Le Lignon» a été une tentative de regrouper l'ensemble des professionnels, des associations et des particuliers dans un collectif autogéré, pour atteindre des buts similaires à ceux que visent le projet de contrat de quartier. Après des débuts enthousiasmants autour de l'organisation d'une grande fête au Lignon, cette expérience n'a pas réussi à tenir dans le temps: faute d'une structure organisationnelle dynamisante, les motivations se sont étiolées, les plus actifs se sont essouffés jusqu'à n'être plus représentés que par les professionnels du terrain. Cette expérience a toutefois accouché d'un projet qui a vu le jour bien après la fin du «Mieux

Vivre»: la création d'une ludothèque. Les buts généraux que vise l'instauration d'un contrat de quartier sont d'atteindre:

- une amélioration de la qualité de vie dans le quartier;
- une nouvelle dynamique de quartier;
- un accroissement du sentiment de sécurité.

La possibilité donnée aux habitants et acteurs du quartier de pouvoir participer à la réalisation de ces trois objectifs devrait permettre à chacun et chacune de se sentir appartenir à

son quartier, d'y pouvoir agir et ainsi entraîner la mise en valeur de sa propre estime et de celle des autres. L'idée est d'avoir juste ce qu'il faut d'intervention des autorités publiques pour offrir un cadre général et une structure au contrat de quartier, puis de permettre aux acteurs locaux de remplir ce cadre avec des fiches propres à répondre aux besoins qu'ils auront identifiés. Le contrat de quartier peut donc être défini comme le cadre par lequel la commune de Vernier s'engage à mettre en oeuvre, de façon concertée avec l'Etat (par des partenariats ponctuels) et d'autres partenaires (citoyens, commerçants, associations locales, paroisses, enfants issus des Parlements des écoles, etc.), des actions répondant à des besoins identifiés par les personnes concernées.

Les fiches-projets

Le concept mis en place utilise comme instrument de base la fiche-projet. Elle permet à chacun de présenter une idée, d'avoir un canevas de base pour concrétiser cette idée en prévoyant les éléments indispensables à ne pas oublier. Voici quelques exemples potentiels de fiches-projets: la formation des concierges à la média-

Sport

La journée Sport pour tous 2005 se déroulera le 3 septembre prochain au Centre sportif du Lignon et à la piscine du Lignon. On pourra à nouveau assister à de multiples démonstrations des différents sports pratiqués dans la région. A ce propos, une information: à ce jour, ce sont près de 2000 personnes qui ont déjà utilisé le minigolf récemment construit à côté du bassin couvert du Lignon.

Culture

La seconde édition de la fête des associations se déroulera à nouveau en septembre. D'ici là, les 18 et 19 juin, il est prévu cette fois d'installer une tente pour la Fête de la musique, ceci afin de se protéger d'éventuelles trombes d'eau.

Mentionnons aussi la prochaine manifestation de l'Opéra-Studio de Genève à la salle des fêtes du Lignon: «Eugène Onéguine» de Tchaïkovski du 21 avril au 1er mai.

tion pour la prévention des dégâts immobiliers et mobiliers; la création d'un centre administratif public où se tiennent les services administratifs de la mairie, la police, le Centre d'action sociale et de santé, les éducateurs; la mise en place d'une bourse d'échange de compétences et de services entre habitants; la création d'une bibliothèque virtuelle par la mise en commun de toutes les ressources du quartier en livres et autres supports; le parrainage des enfants des institutions de la petite enfance par des personnes âgées; etc.

Pour être avalisée, chaque fiche-projet devra viser l'un des trois buts généraux du contrat de quartier (amélioration de la qualité de vie, nouvelle dynamique de quartier, accroissement du sentiment de sécurité). Puis elle devra obtenir l'aval des organes du contrat de quartier, mais aussi de la population, par une procédure de consultation à mettre en place.

Transformer le Lignon en une sorte de Ballenberg des temps modernes ?

L'Etat de Genève a lancé l'été dernier une procédure d'adoption d'un plan de site du Lignon. Une démarche qui ne tient compte que de l'aspect architectural, et fait abstraction des dimensions sociales et humaines de cette cité de 5650 habitants. En effet, l'étude présentée par le Service cantonal des monuments et sites déclare que le bâtiment de l'Espace de vie enfantine du Lignon altère le site. Or, ce dernier a fait l'objet d'une récente autorisation de construire, sans que la Direction du patrimoine et des sites, bien que consultée, n'ait donné un quelconque préavis négatif à cette réalisation.

Dans un courrier adressé cet automne au président du Département de l'Aménagement, Laurent Moutinot, le Conseil administratif in corpore souhaite «ne pas enfermer cette étude

dans le cadre d'un discours scientifique tenu par des spécialistes mais la porter, au stade de son élaboration déjà, sur un niveau plus large qui tienne compte de considérations économiques et sociales». Cette lettre rappelle encore que «la cité du Lignon est une cité vivante destinée à l'habitation d'une grande quantité de personnes. Elle se doit de répondre aux impératifs de la vie sociale actuelle et doit offrir à ce titre les équipements qui correspondent au besoin d'aujourd'hui et de demain. Contraindre le Lignon, par le plan de site, à rester figé sur les réalisations des années soixante, c'est condamner à moyen terme cette cité à devenir une ville-musée, un Ballenberg des temps modernes».

Le cas de l'école primaire du Lignon

En arrière plan de cette initiative cantonale, il y a la problématique des





travaux de réfection de l'école primaire du Lignon. Un véritable feuilleton, avec ses rebondissements.

Le Conseil municipal avait voté un crédit de 9,6 millions de francs le 19 septembre 2000 pour couvrir les frais liés aux travaux de réhabilitation des écoles du Lignon I-II-III et des Ranches II. Le montant relatif aux écoles du Lignon s'élevait alors à environ 7,1 millions de francs.

Ce vote faisait suite à la réalisation en 1999 par la société Atlante SA d'une expertise de l'ensemble du patrimoine immobilier de la commune.

Ce rapport avait démontré clairement que d'ici 2015, la commune devrait investir une somme annuelle d'environ 2 millions de francs.

Ceci dans le but de parer aux désordres et dégradations, et de répondre aux nouvelles exigences en matière de protection contre le bruit ou d'économies d'énergie.

Les constructions scolaires susmentionnées souffrent à la fois d'un grave problème de carbonatation (ndlr. en résumé, c'est lorsque les fers à béton deviennent apparents et rouillent), mais aussi d'une mauvaise isolation thermique, entre autres.

La commune souhaitait mettre en place une toute nouvelle enveloppe

sur les structures actuelles. Après avoir reçu un feu vert du Département de l'aménagement, la commune a réalisé un appel d'offres. C'est alors que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) est intervenue pour faire stopper la procédure. Le conseiller d'Etat Laurent Moutinot a indiqué qu'il n'autoriserait pas la solution choisie par Vernier. Et il a demandé aux autorités communales de trouver une autre solution en

accord avec la CMNS. «Nous voulions que la structure des fenêtres soit désormais en aluminium, tandis que la CMNS tenait au bois», rappelle Mme le maire Nelly Buntschu. Lors d'un récent appel d'offres concernant les boiseries des fenêtres envoyé auprès de 33 entreprises différentes, une seule a répondu à la commune. «Cela représentait 3,6 millions de francs en plus à déboursier du fait de la volonté de la CMNS», résume Mme Buntschu. Un courrier a alors été envoyé à Laurent Moutinot lui demandant en résumé de bien vouloir prendre en charge ce surplus s'il souhaitait mordicus à maintenir les structures en bois.

Entre temps, la commune avait renoncé à l'enveloppe externe, comme demandé par l'Etat. En choisissant les structures en aluminium, cela représentait déjà un surcoût d'environ 1 million par rapport à la solution initiale.

Puis, en janvier dernier, les enseignants des écoles primaires du Lignon ont contacté la mairie. Ils se sont retrouvés contraint de fermer durant une journée les classes situées aux

Déchets

Rappelons que le canton a fixé aux communes un objectif: valoriser 40% du total des déchets.

Parti de loin, Vernier progresse à grands pas. A fin 2003, notre commune était à 30%, à fin 2004, ce pourcentage est passé à 33%. Un résultat d'autant plus remarquable que la population n'a cessé d'augmenter en parallèle.

La quantité des ordures ménagères ne cessent de baisser (8623 tonnes en 2000, 8042 tonnes en 2004), tandis que les déchets valorisables ne cessent de progresser grâce au tri

(le papier est passé de 961 à 1130 tonnes, le verre de 483 à 711 tonnes, le PET de 50 à 86 tonnes, les déchets organiques de 181 à 326 tonnes).

Relevons que ces bons résultats s'expliquent en partie par la mise en place de déchetteries en bas des différentes allées de la cité du Lignon. Des bennes plus grandes vont d'ailleurs être installées pour les déchets encombrants (meubles, etc.).

S.G.



derniers étages des trois écoles, soit neuf classes en tout, car la température y atteignait à peine 14 degrés... Vernier a alors réécrit au conseiller d'Etat pour faire bouger le dossier. Suite à cela, Bernard Zumthor, le directeur du patrimoine et de sites est entré en contact avec les autorités communales afin de trouver une solution. Une réunion a eu lieu à la mairie. Finalement, ce haut fonctionnaire a admis que la solution bois n'était plus adaptée vu la taille des écoles et les exigences de protections sonores. Et, ces derniers jours, la CMNS a enfin accepté la structure alu. De même, elle a finalement accepté de renoncer à la solution des stores extérieurs à lamelles au profit de stores intérieurs, moins fragiles. Une soumission relative aux structures en alu va être lancée très prochainement et les travaux pourront débuter dès juillet. Relevons que le chantier sera étalé sur trois ans. Enfin, le Conseil adminis-

tratif entend tout de même demander au Département de l'aménagement une participation au surcoût engendré par le changement de réfection. «Après cela nous devons encore rénover la salle des fêtes. Mais au moins, nous savons maintenant où nous en sommes avec l'Etat. De même pour la rénovation de l'école des Ranches. Nous sommes donc très satisfaits de la solution trouvée», déclare Mme le maire.

L'achat éventuel de la ferme du Lignon

Parallèlement à cela, une majorité des élus a accepté le 16 novembre dernier une motion invitant le Conseil administratif à déposer une demande de renseignements au Département de l'aménagement «visant à obtenir une modification d'affectation ou un décret d'utilité publique» sur la zone bâtie de la ferme du Lignon, «afin

d'étudier l'opportunité d'acquérir ladite parcelle et d'y réaliser des équipements publics incluant un centre didactique comprenant le regroupement des animaux du jardin Robinson, un centre de quartier, un local pour les jeunes et une ludothèque». «Le dossier est toujours à l'étude», nous a indiqué à ce propos le conseiller administratif Georges Zufferey.

Relevons que ce bâtiment appartient à une hoirie.

Serge Guertchakoff

*Photos p. 3 à 9 © Frank Mentha
Photo p. 5 Eddy Favre*

Conseil administratif > communications

Population

Nous n'avons pas reçu de nouveaux chiffres concernant l'évolution de la population depuis le mois de janvier.

Chômage

Augmentation du nombre de chômeurs inscrits de 20 personnes, auquel on ajoutera 431 demandeurs d'emploi non-chômeurs, portant le nombre total de demandeurs d'emploi à 1'596.

Guichet universel

Le Conseil administratif a décidé de s'associer à la démarche cantonale de guichet unique de la Chancellerie et du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures.

Transfert de charges canton/communes

Confirmation de l'aboutissement du référendum contre le transfert des charges de l'OCPA ; celui-ci sera soumis au vote populaire le 24 avril 2005.

Traitement des déchets

La commune de Vernier fait partie des communes lauréates du prix Igora du recyclage de l'aluminium en Suisse en 2004.

Energie

Le Conseil administratif a décidé d'apposer des autocollants sur les candélabres de l'éclairage public informant la population du choix de la commune de l'énergie Vitale Vert.

Vote par Internet

La commune a reçu l'autorisation du Conseil d'Etat pour procéder au vote par Internet lors de la votation cantonale du 24 avril prochain. A cette attention, le Conseil administratif a décidé de mettre à disposition de la population à la mairie de Vernier un poste avec accès à Internet.

Ecoles du Lignon

Suite à une séance avec la Direction du patrimoine du DAEL, une solution technique a été trouvée qui satisfait

tout le monde. La commune renonce à l'isolation périphérique. De son côté, la Direction du patrimoine a renoncé aux menuiseries en bois pour se rallier à la proposition communale de menuiseries en aluminium. De même, elle a renoncé à son exigence de stores extérieurs. Au vue de cet accord, le chantier pourra débuter dès le mois de juillet prochain.

Les solutions retenues et les retards accumulés entraîneront une plus-value de l'ordre de CHF 1 million sur ce chantier. Le Conseil administratif demandera à rencontrer le Président du DAEL pour savoir dans quelle mesure son département peut participer à ce dépassement.

Emploi

Information de la cessation de la gratuité des emplois temporaires cantonaux. Il en coûtera désormais 15% à la commune, soit environ CHF 600.— par mois. Nous n'avons toutefois actuellement pas d'emplois temporaires.

Conseil municipal > séance du 1er mars 2005

La séance débute par l'ouverture de deux crédits à l'unanimité.

Il s'agit tout d'abord de l'ouverture d'un crédit de CHF 510'000.- destiné à la réalisation de modérations de trafic sur le chemin des Sellières.

Le crédit suivant, de 114'600.-, est destiné aux travaux arboricoles et aux

travaux de plantation concernant la première étape de sécurisation et de renouvellement du patrimoine arboré communal.

Une motion visant à offrir à tous les jeunes jusqu'à 18 ans l'inscription gratuite à la Course de l'Escalade

2005 est acceptée par 27 oui et 4 abstentions.

Une seconde motion, demandant la mise en évidence de l'importance pour notre commune des initiatives constitutionnelles accordant le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers, notam-

ment en consacrant des pages spéciales d'Actualités Vernier et en organisant des débats publics, est acceptée par 15 oui, 12 non et 4 abstentions.

Une troisième motion est acceptée par 15 oui, 4 non et 12 abstentions. Elle invite le Conseil administratif à contacter la Faculté des sciences économiques et sociales afin que celle-ci charge un étudiant d'effectuer, pour son travail de formation, des recherches et analyses microsociales représentatives des différentes catégories

de résidents de la commune touchés par la pauvreté, ainsi que de ses causes et de faire un rapport de cette analyse à la commission sociale, jeunesse et petite enfance.

Une résolution relative à l'opposition au transfert de charges du Canton aux communes est acceptée par 24 oui, 1 non et 6 abstentions. Il s'agit également d'informer la population de la commune, dans le cadre de la campagne référendaire, que le Conseil municipal s'y oppose et en recommande le rejet.

Finalement le Conseil municipal, par 16 oui, 14 non et 1 abstention déclare être favorable aux initiatives « J'y vis, J'y vote » qui seront soumises au vote le dimanche 24 avril 2005.

Prochaine séance

Mardi 12 avril 2005 à 20h30
L'ordre du jour est disponible environ 6 jours avant la séance sur notre site Internet : www.vernier.ch

Zoom sur...

Rémi Jéquier

Conseiller municipal,
membre du parti libéral

Quelle est votre passion ou hobby ?

« C'est la lecture des dictionnaires de langue française. Je les lis plutôt dans les bibliothèques. J'ai un grand faible pour le Grand Dictionnaire Universel du 19e de Pierre Larousse. »

Quel est votre plat préféré ?

« Les profiteroles au chocolat. »

Quel est votre meilleur souvenir d'enfance ?

« Avoir participé à un cours de natation en hiver à la piscine couverte Haldimand à Lausanne. »

Décrivez un de vos rêves pour Vernier ?

« Ce serait de pouvoir investir sans devoir emprunter. »

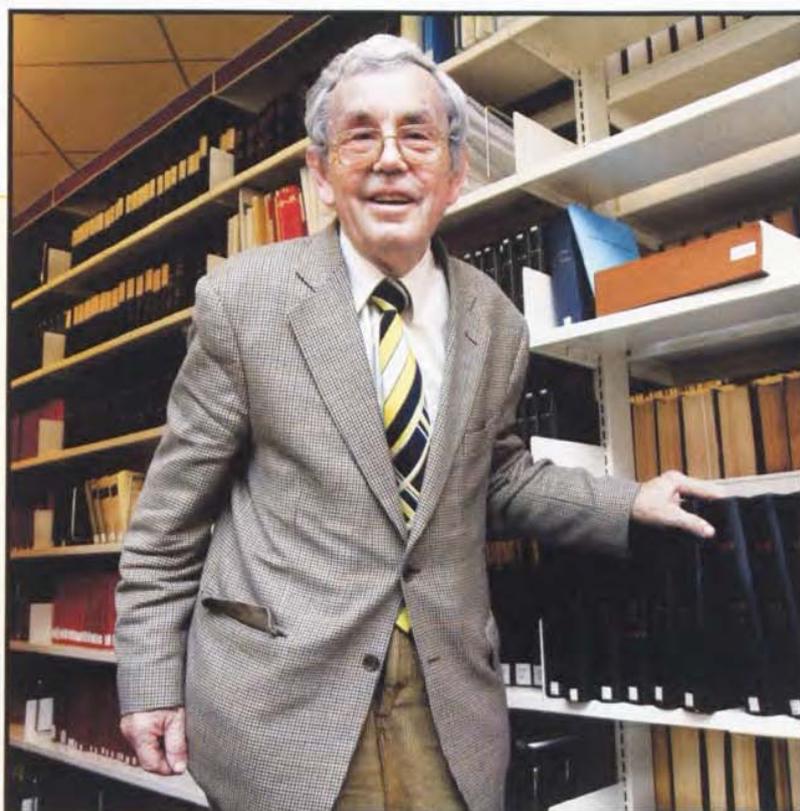
Quel est votre artiste musical ou groupe préféré ?

« L'ensemble Contrechamps, animé par Philippe Albers, lequel s'intéresse aux compositeurs du 21e siècle. »

Quelle est la personnalité, vivante ou décédée, qui a été la plus marquante pour vous ?

« Ce sont mes parents, enseignants, qui m'ont appris très tôt l'écriture et la lecture. »

Propos recueillis par S.G.



Vernier a reçu le Prix du recyclage de l'aluminium 2004

Nous avons le plaisir de vous informer que, grâce à vous, la commune de Vernier a reçu cette année le «Prix du recyclage de l'aluminium 2004 pour les communes/les villes/ les associations d'élimination des déchets» décerné par la Coopérative IGORA.

Le prix du recyclage de l'aluminium est attribué chaque année pour récompenser des activités particulières et des innovations dans le domaine du ramassage d'emballages vides en aluminium.

En 2004, les verniolans et verniolanes ont contribué à ce succès en triant 12.23 tonnes de canettes, d'alu et de fer blanc.

De plus, la commune de Vernier a fait don d'une partie de la taxe reçue en échange des canettes à l'organisa-

tion pour les personnes handicapées, Pro infirmis. Le Conseil administratif a décidé de continuer cette action en 2005.

Nous vous encourageons vivement à continuer votre contribution au suc-

cès de cette opération. Nos places de tri communales sont à votre disposition aux adresses ci-dessous.

Et n'oubliez pas, rien ne se perd, tout se récupère !
Pensez-y, pensez tri !



| | Fer blanc | Alu | Capsules |
|--|-----------|-----|----------|
| Via de Coisson, parking | ● | ● | ● |
| Ch. de l'Echarpine | ● | ● | ● |
| Magasin Carrefour, ch. des Coquelicots | ● | ● | ● |
| Rue du Grand-Bay 16 | ● | ● | ● |
| Parking av. de Crozet | ● | ● | ● |
| Derrière l'école de Châtelaïne | ● | ● | ● |
| Face au 2, av. des Libellules | ● | ● | ● |
| Ch. Grand-Champ, face à l'école | ● | ● | ● |
| Angle ch. du Renard/ch. des Sellières | ● | ● | ● |
| Derrière le patio du centre commercial du Lignon | ● | ● | ● |
| Centre commercial de Balaxert, parking inférieur | ● | ● | ● |
| Tours du Lignon, terminus | ● | ● | ● |

Collecte des déchets valorisés

Déchets encombrants

Mardi 3 mai 2005

Déchets métalliques

Mercredi 4 mai 2005

Déchets valorisés

Dans les immeubles équipés du système de containers différenciés
PET : lundi, mercredi, vendredi
PAPIER : lundi, mercredi, vendredi
VERRE : jeudi
ORGANIQUES : mardi

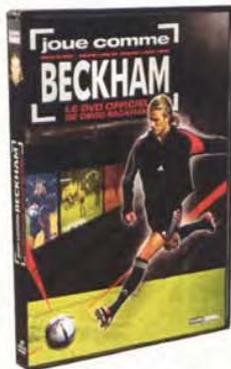
■ Renseignements :
Centre d'entretien de Vernier,
tél. 022 306 07 00.

Quoi de neuf dans les bibliothèques ?

Voici **quelques nouveaux DVD** que vous pouvez emprunter dans une bibliothèque près de chez vous, en cette **année internationale de l'Éducation physique et du sport** :

Joue comme Beckham

Le DVD officiel de David Beckham, qui nous fait partager ses connaissances techniques, son expérience, les temps forts de sa carrière. Apprenez à ses côtés les contrôles de balle, les feintes, les dribbles, etc...

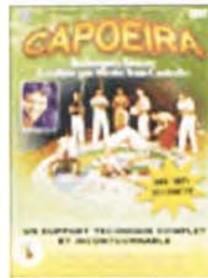


La Méthode Clémenceau : body sculpt.

Un programme complet pour sculpter votre corps, donné par le coach des stars. Au programme : abdo, fessiers, cardio, renforcement musculaire, etc...**et** relaxation...

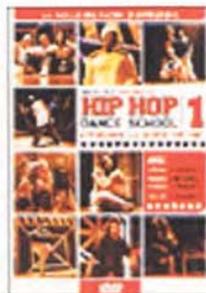


Capoeira : techniques, histoire et culture par Mestre Iram Custodio

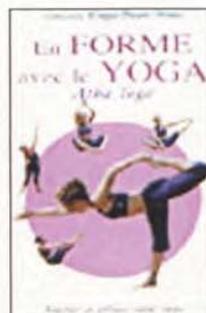


Hip hop dance school : apprendre la danse hip hop

Ce DVD de plus de 3 heures de cours vous apprendra tous les styles et toutes les techniques de la danse hip hop.

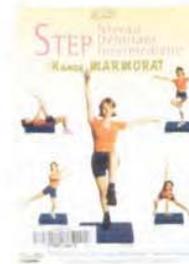


En forme avec le yoga



En utilisant comme base le Atha Yoga, suivez une série d'exercices dont le but est de renforcer votre puissance musculaire.

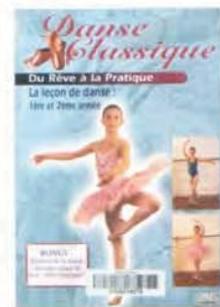
Step, avec Nancy Marmorat



Chorégraphies de niveau débutant-intermédiaire qui vous permettront d'augmenter votre endurance cardiovasculaire, d'affiner votre coordination musculaire tout en éliminant des calories.

Et, pour les plus petits :

Danse classique : du rêve à la pratique



Des **listes complètes** de nos DVD sont disponibles dans chacune des bibliothèques.

Et bien sûr, plein de **nouveaux romans** et autres livres n'attendent que vous.

- Bibliothèque d'Avanchet, centre des Avanchets
- Bibliothèque de Châtelaine, av. de Châtelaine 83a
- Bibliothèque de Vernier, rue du Village 57

Concours Vernier fleuri

Journée des espaces verts

Les autorités verniolanes souhaitent promouvoir les décorations florales dans la commune. Dans ce but, le service des espaces verts organise le concours Vernier fleuri 2005 qui, pour sa 23^{ème} édition, comportera deux catégories, soit :

- Fenêtres et balcons
- Terrasses et villas

Des prix seront attribués aux meilleures décorations, de plus, chaque concurrent recevra un prix de participation. Si vous souhaitez y participer cette année, veuillez vous inscrire au moyen du bulletin ci dessous.

Ce dernier pourra nous être envoyé à l'adresse mentionnée ou glissé dans l'urne prévue à cet effet lors de notre prochaine journée des espaces verts, le samedi 7 mai 2005, de 10h00 à 13h00 heures à l'école des Ranches, à Vernier. A cet occasion nous organisons également notre traditionnel marché aux géraniums.

Si vous le souhaitez, vous avez également la possibilité de participer au concours cantonal des Balcons fleuris organisé par la SGH (Société Genevoise d'Horticulture).

Le service des espaces verts organise sa journée

le samedi 7 mai 2005 de 10h à 13h à l'école des Ranches, à Vernier

- Animation musicale par le groupe «Fun Phare» dirigée par Mme Michèle Lubicz
- Marché aux géraniums
- Petite restauration et buvette

Bus n° 6, 19 et 52, arrêt Vernier Ecole. Places de stationnement

Renseignements 022 306 07 00

Concours Vernier fleuri 2005

Coupon à retourner avant le 31 mai 2005 à :

Commune de Vernier, Service des espaces verts, case postale 520, 1214 Vernier

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Cp/lieu : Téléphone :

Nous vous prions de bien vouloir nous indiquer dans quelle catégorie vous vous inscrivez :

fenêtres et balcons terrasses et villas

Indiquez d'une croix la situation de votre appartement face à l'entrée principale :

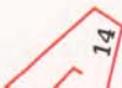
étage..... à gauche au centre à droite

Remarque, par exemple arrière-cour :

Je souhaite participer au concours cantonal des Balcons fleuris organisé par la SGH :

oui non

Lieu et date : Signature :



Concert de musique de chambre

Qu'est-ce que la filière préprofessionnelle ?

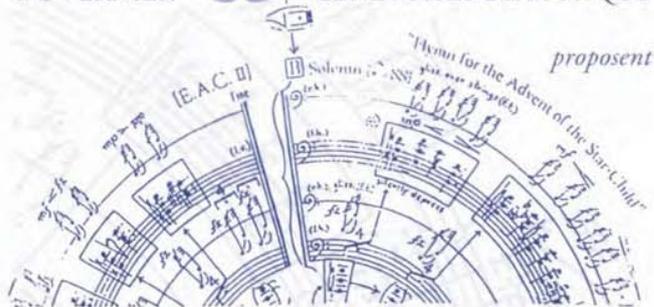
Cette filière est destinée aux élèves de la Fédération des Ecoles Genevoises de Musique qui ont à la fois les capacités et l'envie de devenir musiciens professionnels.

Son but est de les stimuler, notamment en les regroupant pour les auditions et les examens, en leur offrant un vaste choix de cours de culture musicale et en leur permettant de se familiariser avec le travail des élèves des classes professionnelles.

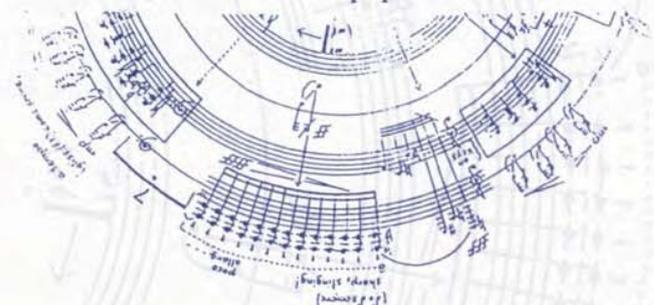
Grâce à un commentaire adapté, ce concert conviendra particulièrement aux enfants.

Venez les écouter !

LA COMMUNE & LA FÉDÉRATION DES ÉCOLES
DE VERNIER GENEVOISES DE MUSIQUE



CONCERT de MUSIQUE DE CHAMBRE des élèves de la filière préprofessionnelle



Mardi 26 avril 2005 à 19h30

Concert commenté
Entrée libre

MAISON CHAUVET-LULLIN
Vernier - Rue du Village 57 - Bus 6, 19, 52



Commune de Vernier

Renseignements: Service de la culture tél. 022 306 07 80

Swiss World Festival Vernier du 7 au 11 septembre 2005

1^{ère} édition du Festival In et Off à Vernier.

Le festival c'est 5 jours, 5 soirs, 5 grands noms de la World, des ambiances différentes et de nombreux espaces au cœur de Vernier-Village ; des découvertes, de la culture avec une grande scène couverte de 5'000 places, une scène extérieure et un village « Mondial ». Le festival donnera l'occasion à tout un chacun de faire partager ses talents musicaux et culturels.

Participez au 1^{er} concours international de World Music en Suisse qui aura lieu durant le festival. Un jury inter-

national composé de professionnels engagés dans le domaine de la World Music: producteurs, programmateurs de festivals, de radios et de concerts, décerneront le Grand Prix et un coup de cœur. Un prix des jeunes sera également décerné.

Si vous êtes musicien amateur, si vous faites partie d'un groupe de salsa, raï, d'Afrique, d'Asie, de musique du monde et que vous désirez participer au concours de compositeur interprète, inscrivez-vous en nous retournant le bulletin d'inscription.

Vous pouvez également vous inscrire pour jouer uniquement sur scène ou

pour louer un stand de nourriture ou d'artisanat.

Renvoyez-nous votre bulletin d'inscription, jusqu'au 30 mai 2005, à : **CPF GENEVE ORGANISATION SA**
Rue des Sablières 12 - 1217 Meyrin
ou par fax au 022 / 798 87 90



SWISS WORLD FESTIVAL VERNIER du 7 au 11 septembre 2005

Je désire louer un stand de nourriture
Je désire louer un stand d'artisanat

Style de nourriture :
Style d'artisanat :

Je désire m'inscrire au concours

Je désire uniquement faire jouer mon groupe

Style de musique :

Nom de la formation :

Nombre de personnes :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Renseignements : CPF Genève Organisation SA, Tél. 022 / 341 48 82 - Fax 022 / 798 87 90
et sur notre site internet : www.world-festival.ch

Profitez des tennis et du minigolf pendant la saison d'été

Tennis

Location 1hre/court

| | | |
|---------------|-----|-------|
| Tarif normal | CHF | 13.-- |
| Tarif réduit | CHF | 8.-- |
| Tarif Gigogne | CHF | 6.-- |

Abonnement 11x 1hre/court

| | | |
|--------------|-----|--------|
| Tarif normal | CHF | 130.-- |
| Tarif réduit | CHF | 80.-- |

Abonnement 1 hre fixe/sem/court

| | | |
|--------------------|-----|--------|
| Tarif heure pleine | CHF | 360.-- |
| Tarif heure creuse | CHF | 310.-- |

Abonnement personnel (annuel)

| | | |
|---|-----|--------|
| Simple senior | CHF | 330.-- |
| Rentier AVS-AI | CHF | 170.-- |
| Adolescents jusqu'à 18 ans, Etudiants jusqu'à 25 ans, apprentis | CHF | 120.-- |
| Enfant jusqu'à 15 ans | CHF | 75.-- |

Badminton

Location 1hre/court

| | | |
|---------------|-----|-------|
| Tarif normal | CHF | 10.-- |
| Tarif réduit | CHF | 8.-- |
| Tarif Gigogne | CHF | 6.-- |

Abonnement 11x 1hre/court

| | | |
|--------------|-----|--------|
| Tarif normal | CHF | 100.-- |
| Tarif réduit | CHF | 80.-- |

Abonnement 1 hre fixe/sem/court

| | | |
|--------------------|-----|--------|
| Tarif heure pleine | CHF | 280.-- |
| Tarif heure creuse | CHF | 230.-- |

Tarif réduit : enfants jusqu'à 15 ans, adolescents jusqu'à 18 ans, étudiant jusqu'à 25 ans, AVS-AI, apprentis. Les chômeurs bénéficient du tarif réduit uniquement à l'heure. Une carte de légitimation est demandée pour contrôle).

Abonnement personnel : en été, permet de jouer tous les jours 1 ou 2 heure(s) selon les possibilités.

en simple - les 2 joueurs doivent être en possession de cet abonnement; si l'un des 2 joueurs ne le possède pas, il paye CHF 6.--/heure

en double - les joueurs qui n'ont pas l'abonnement payent CHF 5.--/heure
Pas d'abonnement heure fixe à Vernier en été.

Pour avoir droit au tarif réduit, tous les joueurs doivent répondre aux conditions susmentionnées.

Pour tout renseignement :

| | |
|--------------------|---------------|
| Tennis de Vernier | 022 306 07 76 |
| Tennis d'Aire | 022 306 07 77 |
| Service des sports | 022 306 07 70 |

Minigolf

Horaire d'ouverture jusqu'au 13 mai

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

| | |
|-------------------|-------|
| Ouverture | 16h30 |
| Fin des locations | 18h30 |
| Fermeture | 19h45 |

Mercredi

| | |
|-------------------|-------|
| Ouverture | 12h00 |
| Fin des locations | 18h30 |
| Fermeture | 19h45 |

Samedi

| | |
|-------------------|-------|
| Ouverture | 12h00 |
| Fin des locations | 16h30 |
| Fermeture | 17h45 |

Dimanche

| | |
|-------------------|-------|
| Ouverture | 11h00 |
| Fin des locations | 16h30 |
| Fermeture | 17h45 |

TARIFS : Adulte CHF 6.-
Enfant CHF 3.-

Pour tout renseignement :

| | |
|--------------------|---------------|
| Service des sports | 022 306 07 70 |
| Piscine du Lignon | 022 796 62 96 |



Magnifique victoire pour la région suisse romande

Dans une ambiance survoltée et une piscine du Lignon superbement préparée, la région romande de natation remporte pour la 2^{ème} année consécutive la Finale de la Coupe Jeunesse Suisse avec plus de 200 pts d'avance sur ses poursuivants.

Elle réédite son exploit de 2004 en remportant 4 titres sur 8 dans les différentes catégories d'âges ainsi que le classement général de la compétition.

Au niveau des performances, les 54 nageurs de l'équipe romande ont parfaitement répondu aux attentes des entraîneurs et du Directeur Technique Laurent Thévenaz. De nombreuses meilleures performances personnelles ont été réalisées.

Un esprit d'équipe hors du commun a permis de pousser l'équipe suisse romande vers les sommets. Lors de son arrivée au poste de sélectionneur il y a plus d'une année, Laurent Thévenaz souhaitait insuffler une cohésion de groupe et une identité à son équipe romande. Ses efforts et son but ont été pleinement récompensés. Les nouveaux venus ont parfaitement su s'intégrer à l'équipe.

Forte de cette motivation, l'équipe suisse romande nous gratifiait même d'une razzia dans les relais, puisque qu'elle remportait 7 relais libre sur 8 et 6 relais 4-nages sur 8. Un pur régal !

Au niveau individuel, il est difficile de sortir un nageur précis tellement l'équipe a été généreuse et les nageurs proches les uns des autres.



Du côté des Genevois, 17 nageurs de 4 clubs différents étaient présents dans la sélection.

A noter, la grosse performance du nageur de la région tessinoise Simone Pellanda qui a battu le record suisse de la catégorie 14 ans sur le 100m brasse messieurs en 1'07.70 (ancien Remo Lütolf, 1'08.00).

La relève romande est bien présente et confirme que la Romandie est n° 1 parmi les 5 régions de natation suisse.

L'Association Genevoise de Natation a parfaitement su maîtriser l'organisation de cette finale nationale et la collaboration avec la commune de Vernier a été vraiment excellente. Un grand merci à tous pour cette réussite.

Fiers de cette magnifique victoire à la maison, nous pouvons la savourer, mais préparons déjà le cru 2006 qui aura lieu dans les Grisons à Coire.

Laurent Thévenaz,
Directeur Technique
Natation Romande



Classement général :

| | |
|------------------------------|---------|
| 1 Région Suisse Romande | 882 pts |
| 2 Region Zentralschweiz West | 671 pts |
| 3 Region Zentralschweiz Ost | 613 pts |
| 4 Région Suisse Italienne | 552 pts |
| 5 Region Ost Schweiz | 463 pts |

Tous les résultats sont à disposition sur le site internet :
www.association-rsr.ch

Natation synchronisée au Lignon

La 2ème AquaCup se déroulera du 30 avril au 1er mai 2005 à la piscine du Lignon.

Pour la deuxième année consécutive AquaSynchro Genève organise une compétition réunissant des nageuses de tout âge et venant de clubs de toute la Suisse.

Lors de cette seconde édition nous

aurons le plaisir de recevoir l'équipe nationale junior.

Les nageuses présenteront des ballets en solo, duo ou groupes.

Nous vous espérons nombreux pour découvrir ce sport peu connu et encourager les «sirènes».

Entrée libre.

Horaires :

samedi 10h00 - 18h00

dimanche 09h00 - 16h00.

Pour plus d'informations :

aquasynchro@hotmail.com



OUI aux initiatives « J'y vis, j'y vote » le 24 avril 2005

Lors du Conseil municipal du 1^{er} mars 2005, une majorité des conseillers municipaux a déclaré soutenir les deux initiatives « J'y vis, j'y vote » dites « l'ainée » et « la cadette » accordant le droit de vote aux étrangers vivant depuis 8 ans au moins en Suisse.

Depuis 155 ans, Neuchâtel accorde le droit de vote aux résidents étrangers. Depuis sa constitution en 1978, le canton du Jura fait de même. Plus récemment en 2002, le canton de Vaud a introduit le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal, de même que le canton de Fribourg en 2004. Depuis 2003, les Grisons laissent la possibilité aux communes d'accorder le droit de vote aux étrangers. Genève, qui se targue souvent d'être la ville internationale et multiculturelle par excellence, est en queue de peloton sur ce sujet; en même temps qu'avec le Valais, canton traditionnellement plus conservateur. Même Appenzell (Rh. Ext.) a franchi le pas en 1995 déjà, en laissant le choix aux communes qui le désirent !! Dans les cantons de Berne et Soleure, des projets de lois sont actuellement en préparation.

Aujourd'hui, l'équation : citoyenneté égale nationalité est dépassée. Cette vision-là date du XIX^e siècle.

Aujourd'hui, la citoyenneté n'est pas seulement un état passif lié à la possession d'un document. C'est un état actif, un état d'intérêt vis-à-vis de la collectivité. Cette vision de la citoyenneté doit prévaloir dans cette société qui bouge, dans cette société cosmopolite, dans cette société d'immigration.

Un autre argument important est l'égalité des droits et des devoirs. Cet argument est souvent évoqué sur les bancs de l'UDC. Pourtant, il suffit de se poser la question : au niveau communal, quels sont les devoirs des Suisses que les étrangers n'auraient pas ? – La réponse est : Aucun ! Pourtant, ils n'ont pas les mêmes droits.

Dans le climat de défiance qui guette notre société, il est important de renforcer la solidarité entre les habitants.

Le droit de vote et d'éligibilité sont des bons moyens pour renforcer la cohésion et la légitimité de nos autorités communales. Jugez-en ! Seuls 4251 personnes ont voté lors des dernières élections municipales, alors que la population de la commune de Vernier compte plus de 30'000 âmes.

Ces initiatives ne sont pas là pour défendre le droit des étrangers. Les

étrangers de ce canton ont des droits civils qu'ils peuvent très bien défendre eux-mêmes. Ce que nous défendons, c'est une vision de la démocratie, une vision du « vivre ensemble » au niveau communal. C'est cela qui importe et c'est là que les citoyens suisses ont à gagner.

Cette initiative est un renforcement de la vie communale qui en a grand besoin. Elargir le cercle des gens qui s'y intéressent, ne peut qu'enrichir le débat démocratique.

Par leur vécu, les étrangers ont souvent une conscience politique beaucoup plus marquée et le fait d'exercer des droits politiques, même au niveau local, les incitera à franchir un pas supplémentaire dans leur intégration et, qui sait, jusqu'à devenir Suisse.

Pour ces raisons, les Socialistes vous invitent à voter OUI aux initiatives « J'y vis, j'y vote » avec une préférence pour celle dite « l'ainée ».

Solidaires passionnément et responsables !

Parti Socialiste de Vernier

p.a. Jean-Claude JAQUET
case postale 510 – 1214 Vernier
www.socialiste.ch/vernier

Email : socialistevernier@yahoo.fr
Tél. 079 780 24 70



J'Y VIS, J'Y VOTE !

En 2001, quelques voix avaient fait échec à ce projet (48.92 % de oui). Votre vote est donc important.

En 2003, l'association «J'y vis J'y vote», soutenue par 24'000 signatures, a déposé deux nouvelles initiatives constitutionnelles «sœurs». La première, l'aînée, consent des droits politiques complets au niveau communal (droit de vote et d'éligibilité). La seconde, la cadette, autorise le droit de vote uniquement.

Cette ouverture enrichit notre système démocratique et permet une meilleure participation ou un engage-

ment pour la collectivité en facilitant ainsi la compréhension de nos lois, partant l'occasion de mieux les respecter.

Ces quelques remarques concernent à l'évidence Vernier dont le 40% de sa population est d'origine étrangère, alors qu'une grande majorité de celle-ci participe activement à sa vie communautaire.

La restriction imposée, soit résider depuis plus de 8 ans en Suisse, permet de pallier aux risques que certains brandissent. En particulier, ce délai est plus long que celui pour

l'obtention d'un permis C qui concède le droit de résider en permanence sur notre territoire et d'y travailler.

Ces deux initiatives ont le soutien du PDC pour valoriser l'intégration et impliquer notre population étrangère dans la vie communale.

Andrea Versteegh
Yves Magnin
Pierre Terry

LIBÉRAL

J'y vis... Je me naturalise... J'y vote !

Le 24 avril prochain, les Genevoises et les Genevois sont appelés à se prononcer sur les initiatives cadette et aînée «J'y vis ! J'y vote !».

DU RESPECT, PAS DE DEMAGOGIE

Le Comité d'initiative soumet, simultanément, un texte maximaliste, qui prévoit l'octroi des droits de vote et d'éligibilité dans la Commune aux résidents étrangers, et un projet minimaliste, qui se borne à octroyer le droit de vote.

QUELS PRINCIPES ?

Sous l'angle des principes, ce double vote est malsain, car la cohérence intellectuelle postule que le droit d'élection appelle le droit d'éligibilité.

Les libéraux estiment que le débat se pose en terme de valeurs et rejettent donc les arguments fallacieux des initiants.

Les initiants veulent octroyer des droits politiques communaux aux résidents étrangers, parce que ces derniers paient des impôts. Or, lier impôts et droit de vote découle d'une logique absurde.

Considérer l'impôt comme la condition nécessaire et suffisante pour jouir du droit de vote impliquerait que les citoyennes et les citoyens qui ne payent pas d'impôts devraient être privés de leurs droits politiques.

De plus, les initiants considèrent qu'il est normal que des résidents, s'ils vivent depuis au moins huit ans à Genève, puissent assumer des res-

ponsabilités au sein de leur commune.

UN CHOIX PERSONNEL

Les libéraux estiment que la jouissance des droits de vote et d'éligibilité relève d'autres principes et affirment qu'une personne qui revendique des responsabilités doit entreprendre une démarche personnelle et ne pas attendre passivement que les droits lui soient accordés.

Pour les libéraux l'intégration, c'est-à-dire, l'appropriation des valeurs d'un pays, s'acquiert par la participation, participation au monde du travail, participation au monde associatif. A l'évidence, les étrangers habitant dans une commune participent à la croissance économique du pays, ils prennent une part active à la vie associative communale (associations sportives, culturelles ou de quartier). Cependant, intégration et naturalisation ne vont pas de pair.

Lorsqu'un étranger se dépense sans compter dans le comité d'un club sportif, il l'a voulu et son engagement volontaire est apprécié. Si ce même étranger veut devenir suisse, il le peut.

UNE DEMARCHE VOLONTAIRE

Les étrangers sont les bienvenus. S'ils désirent participer pleinement à la vie

politique de la communauté qui les accueille, il convient qu'ils entreprennent une démarche personnelle en demandant la naturalisation, prouvant ainsi qu'ils partagent les valeurs de la communauté à laquelle ils souhaitent adhérer.

PAS DE CITOYENNETE A DEUX VITESSES

A Genève, les étrangers ont la possibilité de demander la naturalisation, simple formalité qui n'entraîne pas d'autres frais que les émoluments liés à l'ouverture du dossier.

En accomplissant cette demande volontaire, ils deviennent alors des citoyennes et des citoyens à part entière, pouvant voter, élire et être élus, non seulement sur le plan communal, mais également sur le plan cantonal et fédéral.

Les libéraux, fidèles à la tradition d'accueil de la Suisse et de Genève, souhaitent encourager l'engagement des étrangers en vue de leur intégration et vous invitent donc à rejeter les deux initiatives, le 24 avril prochain.

Vous éviterez ainsi de créer des citoyennes et des citoyens de seconde zone.

Le groupe libéral de Vernier



J'y vis, J'y vote ?

Quelques éléments de réflexion

Cette initiative sur laquelle, habitantes et habitants de Vernier, vous allez devoir vous prononcer part d'un sentiment généreux et louable puisqu'il tente d'effacer une inégalité dans l'exercice des droits de vote dans un premier temps, au niveau communal, pour les étrangers.

Cette initiative est-elle vraiment raisonnable ? La question se pose sur la forme. Tout d'abord, ce n'est pas la première fois que ce vote est soumis devant le peuple. Chaque fois il s'est soldé par un échec.

Au lieu d'en tirer les conclusions, les nouveaux initiant minimalisent en limitant le pouvoir représentatif des étrangers aux seules prérogatives communales. Ils admettent implicitement que c'est la seule façon de faire passer quelque chose. Notre groupe refuse de s'associer à ce marketing politique.

Ce cloisonnement des droits n'est pas sérieux. Imaginez si nous avions fait la même chose avec le droit de vote des femmes !

C'est tout ou rien mais, pour obtenir tout, le chemin est encore long et nous ne sommes pas certains d'aller dans la bonne direction avec cette initiative.

Le fait de payer ses impôts cantonaux et communaux est à lui seul une raison pour avoir la possibilité de se prononcer sur des sujets qui déterminent le montant de l'impôt mais ce n'est pas toujours le cas. Avez-vous le droit de vote, par exemple, avec les impôts que vous payez sur votre commune professionnelle ? Certainement pas, par contre tous les contribuables y compris les étrangers, au même titre que les Suisses, accèdent aux services publics tels que la scolarité, les hôpitaux et les services sociaux qui coûtent extrêmement cher à la collectivité.

Alors, pourquoi accorder encore une faveur sans quelle soit le désir d'une volonté. Le droit de vote et d'éligibilité s'obtient par une naturalisation simplifiée et sans obstacle financier. A voir le nombre de candidatures qui nous sont soumises à chaque séance du Conseil Municipal, il paraît évident que la procédure est simple mais il faut vouloir et c'est là que nous attendons un petit effort de la part des étrangers qui désirent exercer leur droit de vote. Ils doivent démontrer qu'ils sont attachés à nos institutions.

Nous devons continuer à défendre le principe d'une naturalisation encore plus simple; le corps électoral gene-

vois l'a bien compris puisqu'il a plébiscité lors de la dernière votation fédérale à ce sujet. Malheureusement nous avons un temps d'avance sur la majorité des cantons mais ce n'est pas une raison pour offrir le droit de vote sur un plateau.

Qu'on se comprenne bien, il ne s'agit pas de s'opposer aux étrangers, pour lesquels, nous avons une grande estime pour tout ce qu'ils apportent à notre économie et à notre vie communautaire mais nous ne voulons pas changer un système qui donne satisfaction, il suffit de citer le nombre important de députés ou de conseillers municipaux qui à un moment donné de leur existence ou celle de leurs parents ont opté pour la naturalisation leur permettant ainsi d'exercer un mandat politique parfois au plus haut niveau.

Manifestement, cette initiative joue avec les sensibilités de proximité mais elle n'apporte aucune solution globale, au contraire, elle pourrait être un désaveu pour celles et ceux qui se sont engagés à devenir suisses afin d'assumer leurs droits politiques.

ALLIANCE DE GAUCHE

« J'y vis, J'y vote ! »

In 122 / In 123 : droits de vote et d'éligibilité pour les résidents étrangers

Refonder le politique pour secouer le joug du « tout économique »

Lors du Conseil municipal du 1^{er} mars, les élus de l'Alternative (Socialistes, Verts, Alliance de Gauche) ont rappelé avec force leur soutien aux initiatives 122 et 123 sur lesquelles le peuple genevois aura à se prononcer lors des votations du **24 avril** et qui visent à octroyer les droits de vote et d'éligibilité sur le plan communal aux étrangers résidant depuis 8 ans dans notre pays.

Par voie de résolution et par une motion invitant le Conseil administratif à encourager diverses occasions de débats reflétant toutes les opinions sur le sujet, les élus de gauche ont affirmé leur attachement à ce projet démocratique primordial pour une commune comme Vernier dont près de la moitié de la population résidente est étrangère.

9 novembre 1998 : des jeunes créent l'association « J'y vis, j'y vote ! »

Parce que des communes suburbaines telles que Meyrin, Vernier, Onex, sont fortes et riches de leur

multiculturalité, des jeunes, habitués à grandir avec des copains de toutes origines nationales et ethniques, ont été sensibles, depuis le milieu des années 90, à ce déni de droits démocratiques frappant des hommes et des femmes, certes non-nationaux, mais contributeurs actifs et indispensables à la vie culturelle, associative et surtout économique de notre canton.

Dès lors, il devenait inconcevable, pour ces jeunes prenant conscience de leur rôle de citoyens, que l'on exige des résidents étrangers qu'ils apportent à nos collectivités publiques richesses matérielles et manne fiscale sans qu'ils aient rien à dire sur leur redistribution sociale. Qui dit **mêmes devoirs** dit **mêmes droits**, c'est là affaire de justice élémentaire !

Le 18 juin 1996 déjà, les trois partis de gauche et les élus PDC d'alors relayaient au sein du Conseil municipal de Vernier la demande émanant du Parlement des Jeunes de la commune d'accorder les droits de vote et

d'éligibilité aux résidents étrangers. D'autres Conseils municipaux allaient suivre. Mais, le 4 mars 2001, le peuple genevois refusait de peu, par 48% d'opinions favorables, le projet de loi 7913 concernant ces deux droits.

Sans se décourager, les jeunes, dont certains sont devenus à leur tour conseillers municipaux et même l'un d'entre eux député, ont remis l'ouvrage sur le métier.

Aujourd'hui, la gauche genevoise et les partis cantonaux démocrate-chrétien et radical se disent convaincus du bien-fondé des thèses défendues par les jeunes de l'association « J'y vis, j'y vote ! » et souhaitent les voir aboutir dans les urnes.

Facteur éminent d'intégration et d'une meilleure cohésion sociale, marque de justice et de reconnaissance envers celles et ceux qui contribuent à la prospérité économique de Genève, le fait d'associer les résidents étrangers à la gestion de nos

communes ne peut que favoriser l'émergence d'une société plus unie, plus solidaire, plus à même d'apaiser le sentiment d'insécurité qu'éprouvent trop d'habitants des cités suburbaines.

Pourtant deux partis à Genève, les Libéraux et l'UDC, demeurent résolument opposés à l'idée d'accorder des droits politiques, aussi limités soient-ils à des non-Suisses, à la fois prétextant que ceux-ci n'ont qu'à demander leur naturalisation, mais, dans le même temps, s'opposant à toute facilitation de procédures longues et coûteuses. Expression d'une xénophobie primaire ? d'un racisme rampant ? L'accusation serait facile et l'analyse trop courte.

Certes, susciter la peur de « l'étranger-qui-viendrait-faire-la-loi-chez-nous » est un instrument précieux pour une certaine droite dure, un moyen bien commode de provoquer les réflexes de replis, de refus de la part de celles et ceux qui n'éprouvent que désarroi face à une société en mutation trop rapide pour leur laisser le temps de s'adapter, decrainte face à une logique économique sans pitié qui peut les écarter du monde du travail et donc de la société.

Mais il serait faux de confondre le moyen avec la fin, la xénophobie comme paravent avec le véritable objectif.

La « dépossession démocratique »

Dérégulations, privatisations, réformes décrétées nécessaires et inévitables de manière dogmatique, le projet néolibéral n'a que faire de l'expression démocratique des citoyens.

Comme l'écrit le philosophe André

Gorz dans « *Misère du présent. Richesse du possible* », « le capital substitue aux critères du jugement humain l'impératif catégorique de son propre accroissement et soustrait son pouvoir aux pouvoirs humains ». (C'est nous qui soulignons.)

Il n'est donc pas étonnant que les deux partis les plus proches des milieux économiques (même si l'UDC tente de se faire passer pour populaire) s'opposent farouchement à accorder la moindre part de droits politiques aux résidents étrangers. Les tenants de la seule loi du marché préfèrent de loin imposer un discours sur la « modernité des réformes nécessaires » (qui se traduisent par autant de régressions sociales) qu'autoriser l'accroissement d'un corps électoral qui pourrait se montrer plus revendicateur en termes de projets sociaux.

A nous, électeurs genevois, de ne pas nous laisser prendre au piège de ce que l'essayiste français Jean-Claude Guillebaud appelle la « dépossession démocratique », cet étouffement du débat démocratique par l'imposition d'un discours unique et subverti diffusé par tous les médias.

Ne nous y trompons pas ! **Accorder les droits de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers** vivant et travaillant depuis des années à nos côtés n'est pas faire preuve de générosité naïve et de gentillesse désarmante envers nos voisins de palier. **C'est, à cette occasion-là, nous accorder à nous-mêmes le droit de repenser toute l'importance de nos droits de citoyens, de réévaluer tout l'intérêt de notre rôle dans et pour la collectivité, de nous réapproprier pleinement ces droits et ce rôle et d'affirmer la supériorité de la vo-**

lonté démocratique sur les diktats d'un marché globalisé.

Citoyens suisses ou « étrangers », nous ne sommes pas que des pièces de rechange pour les rouages de l'économie, mais des hommes et des femmes unis dans une même humanité, acteurs conscients et souverains de nos choix de société !

C'est pourquoi, nous, les Conseillers municipaux de l'Alliance de Gauche, appelons les électeurs verniolans, et tout particulièrement les jeunes qui auront à vivre dans une société de plus en plus métissée, à voter nombreux **en faveur des deux initiatives 122 et 123.**

Le 24 avril, l'Alliance de Gauche vous appelle à voter

NON

au transfert des charges de l'OCPA sur les communes

à la baisse de 13% des rentes OCPA aux handicapés

à la suppression des emplois temporaires

à la privatisation sournoise des TPG

... Si ces mesures devaient être acceptées, elles ne généreraient que plus de difficultés sociales dans notre canton !

Les Conseillers municipaux de l'Alliance de Gauche



Union Démocratique du Centre du Canton de Genève

Trois bonnes raisons de dire 2 fois NON

à

«J'y vis, j'y vote»

1. Pas de saucissonnage de la citoyenneté

Cette initiative n'est qu'une nouvelle forme déguisée de brader la citoyenneté helvétique. **L'accès aux droits populaires ne peut s'obtenir que par la voie de la naturalisation.** De plus, la réciprocité pour le droit de vote des citoyens helvétiques résidants dans un pays étranger n'existe nulle part. Devons-nous toujours donner plus pour ne rien recevoir en retour ?

2. Le problème des naturalisations

La décision sur une demande de naturalisation revient à la commune de résidence du requérant. En cas d'acceptation de cette initiative, nous pourrions assister à un fait unique au monde : **des étrangers statueront si une personne est apte ou non à devenir citoyen suisse !** Autant four-

nir immédiatement un passeport helvétique à chaque individu qui posera un pied sur notre territoire ou offrira cette prérogative par tirage au sort à un autre pays.

3. Une ode au communautarisme

À l'heure actuelle une intégration réussie est nécessaire pour qu'un résident étranger puisse accéder aux droits populaires, ceci par la voie de la naturalisation. Il s'agit d'un garde-fou indispensable afin d'assurer le respect de notre organisation sociale et politique, ainsi que de nos valeurs telles que la laïcité de l'Etat, l'égalité des droits entre hommes et femmes et bien d'autres encore. Demain, en cas d'acceptation de cette initiative, rien ne permettra d'empêcher un quelconque groupe fondamentaliste, revendiquant le droit à la non-intégration, de défendre des positions radi-

calement opposées à nos us et coutumes au sein d'un conseil municipal. De même, dans un canton où la proportion et la mixité d'étranger sont si importantes, d'autant plus sur notre commune, il y a fort à parier que des revendications relevant de conflits étrangers fassent leurs apparitions. Au contraire de ce qui est prétendu, **ce nouveau droit n'incitera pas à l'intégration des communautés étrangères mais au renfermement sur elles-mêmes**, avec tous les dangers que cela comporte.

Verniolans, résistez aux chants des sirènes du politiquement correct et du bon cœur à vil prix !
Dites 2 fois NON à «J'y vis, j'y vote»
le 24 avril.

Antoine Bertschy
Conseiller municipal



Le 24 avril 2005, VOTEZ aussi :

NON à l'augmentation de la sous-traitance aux TPG

La privatisation rampante des TPG leur permettrait de sous-traiter leurs activités sans la limite actuelle de 10%.

Les conditions de travail sont bien plus mauvaises dans les entreprises sous-traitantes qu'aux TPG : salaires insuffisants, contrats remis en question lors de toute nouvelle soumission, absence de convention collective. Il est inacceptable de vouloir réduire les charges des TPG sur le dos des salarié-e-s. Augmenter la sous-traitance équivaut à exacerber la concurrence entre entreprises sous-traitantes. D'où une pression toujours plus forte pour augmenter les temps de conduite, diminuer les temps de pause ou de repos. Cela au détriment de la sécurité des usagers et de la santé des conducteurs. Augmenter la sous-traitance est un pas vers la privatisation. Or les TPG doivent rester un service public à part entière afin de garantir une offre de transport étendue et de qualité sur l'ensemble du territoire répondant aux critères du développement durable et aux besoins de mobilité de la population.

NON à la diminution de 13% des prestations aux invalides

Le vote de la loi réduira de 13% les revenus de près de 9000 personnes invalides du canton

Les handicapé-e-s dont la rente d'invalidité maximum est de Fr. 2'150.- ne peuvent vivre décemment à Genève : cela ne couvre pas les besoins vitaux. Ceux qui ne disposent pas d'un bon 1^{er} pilier doivent donc demander à l'Office cantonal des personnes âgées

des prestations complémentaires fédérales et cantonales pour atteindre un minimum vital. Mais le complément fédéral assure un revenu minimum tellement bas (1'470.- par mois pour une personne seule, plus le loyer avec certaines limites et l'assurance maladie de base) que le canton complète ce revenu jusqu'à 2'250.- par mois. C'est ce montant de 2'250.- que le Conseil d'Etat et la droite veulent amputer de 293.50 par mois, soit 13% de moins.

NON au saccage des droits des chômeur-euse-s

La droite et l'extrême droite veulent réduire à 6 mois au lieu d'un an les emplois temporaires cantonaux pour les chômeur-euse-s en fin de droits.

Genève a mis sur pied un dispositif qui permet aux chômeur-euse-s en fin de droit fédéral d'avoir droit soit à une allocation de retour en emploi (ARE – qui «subventionne» les employeurs engageant une personnes en fin de droit), soit à un emploi temporaire cantonal (ETC), qui permet à une personne qui a épuisé ses indemnités fédérales de chômage d'obtenir un emploi durant en général une année auprès d'une collectivité publique ou d'une institution à but non lucratif. Cela lui fournit - après deux ans de chômage - un emploi et un salaire, lui évitant l'assistance publique, et lui permet aussi de recouvrer un nouveau droit à des indemnités fédérales de chômage. Les ETC sont remis en cause, sous prétexte qu'ils coûtent cher à l'Etat et qu'ils contribuent au taux élevé du chômage genevois. C'est doublement faux : 1) il faudra bien que la personne qui n'aura plus droit à rien du tout soit prise en charge

d'une manière ou d'une autre; préférer faire des chômeurs-euses des assisté-e-s plutôt que des personnes en emploi est un faux calcul; 2) les ETC sont un travail réel procurant un salaire et redonnant ainsi confiance en soi. Le chômage concerne chaque salarié-e: nulle profession, nul âge, nulle situation sociale n'en est à l'abri. La perte d'emploi conduit vers la perte de la confiance en soi, le déclin des connaissances professionnelles, la déconsidération, la stigmatisation ... et en dernier recours à l'assistance sociale.

NON à « la progression à froid »

Ces lois visent à augmenter provisoirement les impôts en jouant sur la «progression à froid».

Lorsque le barème fiscal n'est pas indexé au coût de la vie, le contribuable qui garde un revenu identique en valeur réelle voit ses impôts augmenter. Les deux lois prévoient un échelonnement dans le temps de l'indexation des montants déterminants pour l'impôt et les déductions. A revenu réel égal, certains contribuables vont donc passer à un taux d'imposition supérieur, pénalisant surtout petits et moyens revenus. Compte tenu de la situation financière de l'Etat de Genève, les Socialistes ne sont pas opposés à une augmentation des impôts mais elle doit être équitable et viser les hauts revenus et les grosses fortunes dont l'effort est beaucoup moindre des petits et moyens revenus.

Solidaires passionnément et responsables !

Parti Socialiste de Vernier



Contrat de quartier

Quelques informations et beaucoup d'interrogations

Le quartier du Lignon, remarquable ensemble architectural comme on ne veut plus en faire, représente un malheureux exemple de ce que peut engendrer une vision de société idéale. Ces constructions monumentales par leur concentration et leur démesure sont source de « mal-être ».

Et ce sentiment se traduit dans les faits par toute une série d'actes de violence, violence contre les biens (vandalisme), violence verbale (injures...), violence de comportement (crachat...) voire violence physique (agression).

A cela s'additionne rapidement un autre sentiment : **l'insécurité**.

Face à ce problème, la police a proposé de mettre en place un processus original qui avait déjà été implanté dans d'autres cités.

LE CONTRAT DE QUARTIER.

L'idée consiste à réunir TOUS les acteurs de la cité, commerçants, associations locales (animation, habitants, locataires, sportives...), police et d'établir ensemble une charte qui permette à chacun de trouver sa place dans la vie du quartier.

C'est offrir à la fois de nouveaux encadrements, de nouvelles aides, mais aussi une nouvelle façon de se voir les uns les autres qui doit diminuer la violence et permettre ainsi, à la fois de supprimer la conséquence (Violence) que sa cause (Mal-être).

Voilà un objet longuement discuté lors de sa préparation, longuement

présenté en séance publique, (pas moins de quatre séances ont été nécessaires à notre Conseil Administratif (C.A.) pour faire accoucher ce projet auprès des associations de quartier du Lignon), tellement long que certaines ont dû abandonner en cours de route, non par manque d'intérêt mais par manque de temps.

Ces associations ont toujours un grand intérêt pour cet objet mais elles n'ont plus aucunes nouvelles du C.A.

Elles se demandent sous quelle forme et de quelle nature sera ce Contrat ?

Sous quelle forme fonctionnera t-il ?

Quels seront les partenaires de ce Contrat ?

Pourquoi la Police ne fait plus partie des partenaires ?

Une chose est sûre, la présence du politique est clairement définie. Dans le cadre du conseil municipal, un représentant de chaque parti a été nommé pour intégrer le Contrat de Quartier, de même qu'un budget est alloué pour son fonctionnement, (budget déjà prévu pour l'année 2004 !)

Pour ce qui est des associations et des autres partenaires, c'est le Conseil Administratif qui se charge du choix, mais de quelle manière opère-t-il, pour quoi ne parle-t-on plus que de trois associations sur près de 20 ?

La présence de la Police fait-elle peur au C.A. pour qu'il l'écarte du projet ?

A la présentation de celui-ci, la Police devait être un élément **incontournable** du Contrat de Quartier ceci pour avoir un contact permanent avec les associations et, grâce à elles, avec la population.

Où allons-nous ?

Le parti Radical est inquiet, sachant l'intérêt des associations du quartier et de la population pour ce projet, nous serions choqués d'apprendre que ce projet est quasiment sur une voie de garage.

En conclusion, nous prions toutes les associations pour qui le Contrat de Quartier présente un intérêt, de prendre contact par courrier avec notre Conseil Administratif pour l'interpeller sur les points en suspens.

N'hésitez pas à nous remettre copies des courriers à l'adresse suivante :

ASSOCIATION RADICALE DE VERNIER

Case postale 10 - 1219 Châtelaine

Nous ne manquerons pas de relayer vos questions dans le cadre d'un prochain conseil municipal et vous informerons des résultats.

Pour terminer, il serait dommage qu'après un long accouchement, le Contrat de Quartier soit mort-né !

Le comité de l'ARV



Quelques réflexions sur l'aménagement de la commune

Les jardins familiaux de Villars... un poumon de verdure pour Châtelaine

Créés au début de l'année 1930, les jardins familiaux de Villars (Crozet-Châtelaine) constituent un véritable poumon de verdure pour la région de Châtelaine.

Il est indispensable pour cette région déjà fortement densifiée tant au niveau de l'industrie que de l'habitation de maintenir un équilibre, en conservant les zones de verdure existantes.

Certes, les jardins familiaux (à Genève seuls ceux de Villars sont propriétaires du terrain) ne sont pas accessibles à tous et à toutes mais ils sont essentiels dans le paysage du quartier. De plus, ils jouent un rôle pédagogique non négligeable, puisque des classes des écoles primaires avoisinantes sont accueillies régulièrement par la société. Ainsi de jeunes enfants découvrent comment se cultivent différents légumes... (Non, les petits pois-carottes ne poussent pas avec la boîte en fer blanc !!!)

D'autre part, ces jardins favorisent les rencontres et les collaborations familiales, puisqu'il est fréquent de voir toute la famille se réunir et travailler, des petits-enfants aux grands-parents. Il est d'ailleurs important de noter que la moyenne d'âge des sociétaires des jardins est largement au-delà des 50 ans. Beaucoup de retraités trouvent

dans la culture de leurs petits lopins de terre un équilibre et une activité motivante, sociale et bénéfique pour leur santé.

En décembre 2002, le Département de l'Aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), soutenu par une très faible majorité du conseil municipal, a présenté un projet démesuré. Il condamnait ainsi l'ensemble des jardins familiaux de Villars en proposant de nombreux bâtiments de plusieurs étages ou de 3 tours de 24 étages.

La majorité de gauche a accepté cette modification, alors qu'elle entraîne le démantèlement des jardins de Villars.

Cette prise de position de la gauche a provoqué la mobilisation de plus de 12000 personnes sous la forme d'une pétition cantonale soutenue notamment par le **groupe libéral**.

Par la suite la commune de Vernier a projeté de construire une école primaire sur la partie « Est » des jardins familiaux en raison d'un besoin qu'il convenait de vérifier par une étude demandée au Service de la recherche et de l'éducation (SRED), afin de connaître l'évolution du nombre d'élèves dans la région de Châtelaine pour les 5 à 10 années à venir.

Cette analyse, mandatée par le Conseil administratif de la commune Vernier, a démontré que cette région n'avait nullement besoin d'un complexe scolaire de vingt classes. Le Conseil administratif a constaté qu'il n'était pas opportun de construire une nouvelle école primaire à Châtelaine.

Actuellement, les autorités de la commune de Vernier étudient la révision du plan directeur de la commune de Vernier (zones constructibles, industrielles, circulation, transports, etc.).

Le **groupe libéral** se prononcera clairement pour le maintien des jardins familiaux de Villars, poumon de verdure de la région de Châtelaine.

Le **groupe libéral** rappellera ainsi son programme électoral en réaffirmant sa position :

« DEFENSE DE LA ZONE VILLAS, DES ESPACES VERTS ET DES JARDINS FAMILIAUX »

Monique Mattenberger,
Conseillère municipale

LES LIBERAUX DISENT CE QU'ILS FONT ET FONT CE QU'ILS DISENT

150 ans de vie pour **Kugler Bimetal S.A.**

De la robinetterie au high-tech

Une société familiale

Né à Stuttgart, Charles Henri Kugler fonde l'entreprise en 1854, à Lausanne. Très vite, il s'installe à Genève, à Saint-Jean d'abord et, dès 1870, à la Coulouvrenière. En 1882, son fils Jean le rejoint à la tête de l'entreprise, tandis que l'usine est agrandie (1900). En 1923, Jean Kugler passe le témoin à ses fils Charles, Émile et Paul, qui insufflent une nouvelle dynamique. À partir de 1925, les brevets et les créations se multiplient. En 1930, Kugler S.A. s'installe dans la nouvelle usine de la Jonction et des antennes sont ouvertes à Zurich (1932) et à Annemasse (1936). Après la guerre, les frères Kugler développent le célèbre Kuglostat, premier mélangeur thermostatique au monde. En 1954, Kugler applique à la robinetterie la technique du joint circulaire «O ring», qui permet de remplacer les presse-étoupe: il s'agit d'une première mondiale. En 1955, Jean-Pierre Kugler et William Magnin-Kugler assument la direction et poursuivent l'expansion en Suisse et à l'étranger: la marque dispose désormais d'un aura international.

L'usine du Lignon

Commercialisé en 1950, le bronze Tokat sur acier prend le nom commercial de Bimetal. En 1961, Kugler SA,

construit l'usine-fonderie du Lignon destinée exclusivement à la production de ce matériau d'avant-garde. En 1971, elle est agrandie: le Bimetal se développe de façon parallèle à la robinetterie.

En 1976, des succursales sont ouvertes à Berne et à Paris. En 1977, la société implante une usine au Brésil.

En 1982, Kugler SA produit le premier mélangeur à plaquette céramique. Néanmoins, l'usine de la Jonction n'est plus en mesure d'assurer son rôle moteur dans le développement des affaires. La direction et la famille recherchent sans succès une situation répondant aux besoins d'une entreprise industrielle moderne. Dans



Le site du Lignon en 1971



L'usine à l'heure actuelle

les années '90, alors que le marché se mondialise et les fusions se multiplient, le choix se pose: s'agrandir pour faire face à une concurrence mondiale ou bien se lancer de nouveaux défis?

Décision heureuse

En 1996, Jacques Kugler (cinquième génération!) prend les rênes de l'entreprise. Le choix stratégique se précise: devant un marché globalisé, une réorientation des activités s'impose.

Ainsi, l'usine de la Jonction est vendue, le département robinetterie est cédé au concurrent genevois Similor, qui en assume également le personnel. Kugler SA reste propriétaire de l'usine du Lignon et consacre toutes ses forces au développement de son secteur de haute technologie: le Bimetal.

Le Bimetal

Le procédé de fonderie Kugler-Bimetal permet d'obtenir des pièces asso-

ciant de manière optimale les propriétés mécaniques de l'acier et les excellentes caractéristiques de frottement des bronzes au plomb (Kugler-Tokat). Les pièces Kugler-Bimetal s'imposent là où des problèmes de frottement et d'usure se posent, avec des conditions extrêmes de sécurité, de surcharge ou de souillure.

Un défi gagné et un futur plein de promesses

Le revirement stratégique opéré par Kugler Holding SA a été payant.

Les marges de croissance du Bimetal, en effet, sont importantes et les résultats démontrent le bien-fondé des choix, parfois douloureux, effectués dans les années '90.

Les clients s'appellent aujourd'hui Caterpillar, Airbus, BMW, Lucas Aerospace, Atlas Copco, Daihatsu et d'autres noms prestigieux. La production couvre des domaines très différents tels que l'énergie, les transports, les équipements pour mines, les machines de chantiers, etc. La technologie Bimetal permet l'émergence de nouvelles possibilités dans de nombreux domaines, en particulier dans les énergies renouvelables, et a donc de longues et belles années devant elle.

Kugler Bimetal S.A. en chiffres:

Chiffre d'affaire 2004: 17'000'000 Fr., dont 80% à l'exportation

Bronze fondu: 1200 t/an

Acier transformé: 2200 t/an

Nombre d'employés: 80

Surface utilisée dans la zone industrielle: 11'000 m²

Principaux pays d'exportation: Allemagne, Italie, États-Unis, Angleterre, Japon (et 21 autres pays)

Cette nouvelle rubrique «Portrait d'entreprise» paraîtra à un rythme irrégulier en fonction d'événements majeurs touchant la vie des entreprises résidant sur le territoire verniois.

Le Comité de rédaction

G. SARACINO

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS



Tél. 022 341 08 43
Fax 022 341 67 72
Natel 079 203 99 62

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

Atelier :
46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin

A l'occasion de leur
55^{ème} anniversaire
de mariage

leurs enfants, petits-enfants et toute la famille de Genève et d'Italie ainsi que tous leurs amis leur souhaitent de tout cœur encore 1000 printemps de bonheur



Ecole BER Genève

Nouveau: 6^e spécialisée
Classes du *CYCLE* et
10^e degré préprofessionnel
paramédical ou en
économie

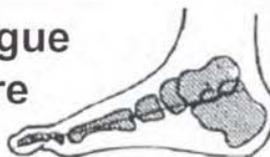
A votre service
depuis 1952

Cours d'appui
Français pour étrangers
Secrétariat *médical*

Centre ville
Petits effectifs

Appelez le 022 340 12 81 - 16, Gutenberg

Podologue Pédicure



Lara Branchetti
7, ch. des Coquelicots
1214 Vernier
022 341 01 00
Parking Carrefour

Soins pédicureaux
Semelles orthopédiques
Réflexologie, Reiki, agréée ASCA

MARTIN Antonio

Technicien en
électroménager



Vente & dépannage
toutes marques

Tél. 022 / 797 49 92
Natel 079 / 638 73 41



203 route de Vernier

1214 Vernier

Bus 6, 19 et 52
Arrêt à Vernier Place

Inutile d'aller en ville ! Au cœur de Vernier, avec parking assuré :

Mme Gianni Monnet - Massages relaxants, Breuss, sportifs - Drainage lymphatique Vodder
tél. 079.277.81.19 ou 022.341.48.36

Mme Silvia Wenger - Réflexologie - Massages Classiques et Ayurvédique - Reiki
tél. 022.739.03.34

Mme Monique Robbe-Grillet - Kinésiologie - Cours de Santé par le Toucher
tél. 079.727.23.50

NOUVEAU :

Mme Sandrine de Waal - Massage en Métamorphose - tél. 076.384.70.42

www.phosphorus.ch

**Plutôt que des somnifères,
prenez nos fenêtres
antibruit.**

Nous améliorons la qualité de votre vie.

Vous laisserez le bruit à l'extérieur et votre intérieur
n'en sera que plus agréable.

Votre spécialiste:



Robert Vuillaume SA
Menuiserie - Charpente
Route de Montfleury 13
1214 Vernier
Tél. 022 796 94 50

Toujours des idées d'avance.

EgoKiefer
Fenêtres et portes

FACIL' IMPÔTS

Diego SUTER

110, rue de Lyon
Rez sup. gauche

022 344 26 40
facilimpots@befree.ch

SUR RENDEZ-VOUS,
votre déclaration du lundi au
samedi, 9h-21h, à votre
domicile ou au bureau,
dès 79.- (+ TVA 7,6%)

UNE CORVÉE
POUR VOUS ?

UN PLAISIR
AVEC NOUS!

Echo des clubs d'aînés

Rencontre entre aînés et les enfants du Jardin Robinson de Balexert

Notre club des aînés de Châtelaine-Balexert se trouve à quelques pas du Jardin Robinson, centre de loisirs pour jeunes enfants scolarisés.

Je dois vous dire que nous avons de très bonnes relations avec Madame Linda Ranc et toute l'équipe qui s'occupe de ce centre qui est ouvert 6 jours par semaine avec 3 animatrices et 5 animateurs.

Des enfants dès 5 ans fréquentent ce lieu, ils sont très entourés, ils peuvent faire des jeux, des travaux manuels et peuvent même s'occuper de quelques animaux soit lapins, chèvres, chiens et poney.

Deux fois par an, nous les aînés, sommes heureux de recevoir ces enfants et leurs animateurs dans notre club, nous organisons un loto : enfants et aînés, le contact est très

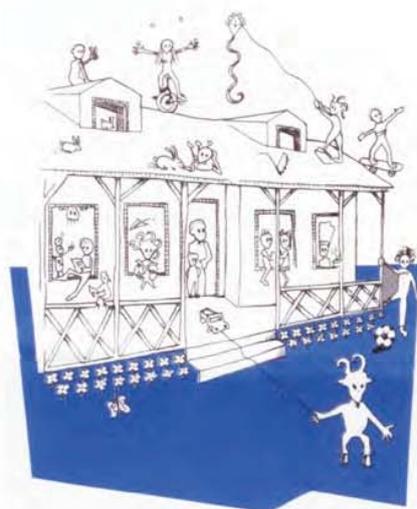
valorisant, on passe de bons moments ensemble et après tout se termine avec un goûter.

Les mamans de ces enfants ont organisé chaque mois depuis l'automne passé un souper au Jardin Robinson, avec un thème différent, c'est-à-dire cuisine de leur pays soit : souper marocain, portugais, etc. et ceci pour la modique somme de CHF 5.-. Nous avons été invités à y participer. La cuisine était délicieuse, l'accueil très chaleureux. Merci beaucoup à ces mamans qui se sont dévouées pour nous faire plaisir.

Tous ces enfants sont très polis, très sages et avenants, cela nous fait chaud au cœur.

Merci à tous et à bientôt pour un loto.

Yvonne Tornare



L'agenda des aînés

■ «**Tournoi de jass**» chibre sans annonce, ouvert à tous les retraités, organisé par les cinq clubs de la commune le **mercredi 27 avril de 14h à 17h** environ au club des aînés de Châtelaine-Balexert, avenue de Crozet 39.

Remise de prix en fin de tournoi.

Buvette à prix modérés

Inscriptions individuelles ou par équipe de deux personnes dans tous les clubs d'aînés jusqu'au 19 avril.

■ **Rencontre « Café-croissant »** pour les aînés des Libellules, le Jeudi 28 avril 2005, de 9h00 à 10h30 Monsieur José GAFAS, collaborateur social du « Service Télécontact » de

la FSASD, vous présentera les prestations de ce service et répondra à vos questions concernant votre sécurité à domicile.

Organisation et renseignements :
- Bureau social FSASD des Libellules tél. 022 - 420 15 00, le matin
- Hospice général - CAD, tél. 022 420 42 80.

■ Club des aînés d'Avanchet

Corresp. : C.P. 141
1211 Genève 28
Ouverture le mardi de 14h à 17h30.

■ Club des aînés de Châtelaine-Balexert

Tél. 078 831 50 40
Ouverture les mardi, mercredi et jeudi de 14h15 à 17h15.

■ Club des aînés des Libellules

Tél. 022 797 13 97
Ouverture les lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h30.

■ Club des aînés du Lignon

Tél. 079 767 41 21
Ouverture les mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h, animation principale le mercredi.

■ Club des aînés de Vernier-Village

Tél. 022 341 03 48
Réunions les mercredi et vendredi de 13h30 à 17h.

Les scouts de Vernier

les pieds dans la neige

Le samedi 26 février, les scouts du groupe Jean-Jacques Rousseau ont eu l'occasion de participer, pour la première fois, à une journée raquettes ! Cette activité, qui a réuni plus de 40 scouts de 7 à 20 ans, était une nouveauté pour le groupe.

Partis à 10h de la gare Cornavin, arrivés à la Givrine à 11h, le groupe a ensuite passé un bon moment à se répartir et à chausser les raquettes



avant de partir pour 4 heures les pieds dans la poudre ! Les éclaireurs ayant un trajet plus long que les louveteaux, chacun allait donc à son rythme, et profitait du beau temps au mieux ! Entre descentes dans la forêt, batailles de boules de neige et pique-nique au soleil, la journée s'est vraiment bien déroulée! Avant le retour, les jeunes et les responsables se sont même affrontés dans le premier match de football sur neige jamais vu ! De quoi donner à tous de beaux souvenirs en perspective...

Viens découvrir les terres d'une île où une aventure unique t'attend !

tu es prêt à vivre une expérience nouvelle au sein du scoutisme, viens t'éclater entre jeunes garçons de 12 à 17 ans!

**Du 1 au 12 juillet 2005
Camp d'été en Corse!**

Scouts de Vernier:
Prenez contact avec Julien Delfosse,
tél 022 797 36 10
ou 079 272 05 08

Contact :
Responsable du
groupe scout de Vernier :
Andrea Pereira
022/341.44.09
addax83@yahoo.com

Grande kermesse paroissiale

La Paroisse Saints - Philippe et Jacques vous convie à sa grande kermesse paroissiale

les 29 - 30 avril et 1er mai 2005
à l'école de Vernier-Place.

Vendredi 29 avril 2005

- dès 18h30, ouverture des portes et des stands,
- soirée folklorique avec le groupe Les Amies du Léman
- à 19h30, fondue (CHF 15.-/adulte et CHF 10.-/ enfant (12 ans)

Samedi 30 avril 2005

- dès 15h, ouverture de la fête, divers stands, buvette.
- à 18h15, animation : Groupe de Jeunes musiciens
- à 19h30, repas à CHF 17.- par personne
- à 20h45, animation : Cercle Chorale de Genève, groupe de 60 chanteurs et chanteuses

Dimanche 1er mai 2005

- dès 11h, ouverture des stands et

apéritif (salle de Vernier-Place)

- à 11h30, animation avec Les Joyeux Retraités
- à 12h30, repas à CHF 19.- par personne
- à 13h45, animation avec Les Joyeux Retraités
- à 14h15, animation avec le groupe WARDANCE, groupe de 80 jeunes danseurs et danseuses.
- 17h, fermeture des stands, 17h30 fin de la kermesse

Publi-reportage

UBS renforce sa présence à Vernier

Monsieur Jean-Luc Gruaz, chef des succursales UBS de Vernier et de Meyrin, apporte des précisions sur les transformations en cours.

UBS Vernier se transforme pour mieux vous accueillir. Les travaux d'aménagement actuellement en cours dans notre succursale ont débuté le 1er novembre 2004 et s'achèveront à la mi-avril 2005.

La première étape a permis la mise en service le 10 décembre dernier de six places de travail et de deux salons. Durant la deuxième phase, d'importantes modifications ont été effectuées comme, par exemple, le remplacement des anciens guichets par deux postes de caisse équipés de la dernière technologie ainsi que l'installation d'un Bancomat extérieur, déjà opérationnel le 1er mars.

La troisième et dernière partie de ces travaux a commencé et verra la réa-

lisation de deux zones conseil et d'une zone accueil. Ces transformations n'ont pas pour seul but une mise à neuf des locaux et des équipements, mais témoignent de la volonté d'UBS de renforcer sa présence à Vernier.

En disposant de locaux accueillants et fonctionnels ainsi que des équipements les plus performants, nos conseillères et conseillers pourront d'autant mieux être à l'écoute des désirs de nos clients et mettre tout en oeuvre pour répondre à leurs souhaits ainsi qu'à leurs besoins par des solutions innovantes et personnalisées.

Evidemment, des travaux de cette importance ne vont pas sans quelques nuisances et nous nous excusons des désagréments occasionnés.



Jean-Luc Gruaz, chef de la succursale.

Mon équipe et moi-même sommes heureux de mettre à la disposition des habitants de Vernier et des alentours une succursale ayant fait peau neuve, dans laquelle chaque client est accueilli avec plaisir et traité avec compétence et considération.

Association des locataires **du Lignon**

Vous avez un problème, des questions, vous désirez un conseil, de l'aide dans vos démarches, ou vous voulez simplement nous rencontrer, alors venez à la

Permanence de l'Association des Locataires du Lignon - l' ALL qui a lieu chaque **1er lundi du mois, de 18h à 19h au Centre Social, av. du Lignon 78, 4^e étage**

L'ALL est membre collectif de l'ASLOCA, Association de Défense des Locataires.

Nous travaillons également en collaboration avec le CCL (Comité Central du Lignon) et la Commune de Vernier en ce qui concerne l'environnement de la Cité du Lignon.

L'équipe du comité - 8 personnes pour le moment - s'est mobilisée avec ardeur afin de venir en aide à bon nombre d'entre vous ces derniers mois et souhaite continuer sa tâche auprès de vous.

Et si vous êtes motivés pour rejoindre notre comité, nous vous attendons avec plaisir.

Nous sommes à votre disposition pour toutes les questions qui concernent l'habitat.

Vous pouvez nous écrire :

ALL - BP 32 - 1219 LE LIGNON

Ou téléphoner à

- Mme Gisèle Zanone, Présidente
022 796 05 51
- M. Yves Bétrisey, Vice-Président
022 798 55 20
- M. Roland Moret, Trésorier
022 796 60 35

Petites annonces

à votre service

gratuitement

Fax au 022 306 06 21,
Tél. au 022 306 06 22 ou
e-mail:
culture-information@vernier.ch

A vendre

■ Habits de garçon «couleurs gaies» (né mars/avril), toutes saisons, bébé à 5 ans; chaise; pot forme voiture; biberons; jouets (12-18 mois à 3-4 ans), etc. En très bon état et à très bas prix. Tél. 022 341 58 22 (heures de repas ou soir).

■ VTT «Megamo» Titan, très léger, état de neuf, équipé Shimano XT complet, CHF 1500.- à discuter.

Tél. 076 587 08 10. Photo sur demande à : yvanrais@bluewin.ch

■ Tailleur style Smoking pour mariée (Louis Feraud, 3pcs, blanc, 36); Robe cocktail noire 36; Tailleur fuchsia à pois 36. Prix à discuter. Patins à roulettes 38 CHF 50.— . Tél. 079 531 91 10.

Cours

■ Universitaire diplômée dans l'enseignement (langue maternelle russe) donne cours de russe. Prix à négocier suivant le nombre d'élèves et le nombre d'heures. Tél. 022 796 39 41, Lisa.

Divers

■ Jeune fille aimant les animaux désire faire un stage d'une semaine c/o un vétérinaire lors des vacances

d'été, afin de mieux connaître les métiers s'y rattachant. Tél. le soir dès 19h30 au 079 785 34 37.

■ Jeune fille 16 ans cherche petits boulots pendant vacances scolaires - baby-sitting, commissions, levées de boîtes aux lettres, arrosage des plantes, promenades chien etc. etc. Tél. 078 845 14 07 .

Garde d'enfants

■ Maman avec expérience cherche enfants à garder à son domicile. Tél. 022 797 50 43.

Logement

■ Jeune famille attendant un bébé pour août 2005 cherche un appartement à louer de 2.5, 3 ou 4 pièces pour maximum CHF 1000.-. Si possible à l'agence Cogerim. Tél. 022 797 33 05.

Bienvenue à tous au Jardin Robinson du Lignon

A l'occasion de notre **Assemblée générale** annuelle, nous vous invitons tous, chaleureusement, à venir fêter **le 20 avril 2005**

l'inauguration de notre maison de l'observation

ainsi que des nombreuses sculptures boisées qui habillent à présent notre terrain.

Nous vous attendons à **partir de 17h 30** pour l'inauguration officielle, avec la possibilité de rencontrer l'artiste-sculpteur en personne et d'être guidé par les enfants du Jardin dans une visite de notre maison de l'observation... et pour y découvrir nos projets futurs de sensibilisation de l'enfant à la nature.

D'ailleurs nous lançons un appel à la population car pour mener à bien nos projets d'observation et permettre à un maximum d'enfants d'y participer, nous recherchons désespérément du matériel d'observation qui ne vous serait plus d'utilité, comme un mi-

croscopie ou une loupe binoculaire. Nous vous remercions d'avance de votre générosité !

A partir de 19h00 débute l'assemblée générale du jardin Robinson ouvert à tous !!!



En avril à l'Alibi

■ SAMEDI 9 avril **TROC DE JOUETS**

par et pour les enfants à la salle communale, école de Vernier-Place.

Installation des tables à 13h30, vente de 14h à 16h.

Matériel accepté : articles destinés aux enfants, livres, CD, jouets, patins, etc.

Buvette ouverte.

Inscriptions sur place CHF 2.--.

■ LUNDI 11 avril, Assemblée Générale de l'Association de la Maison du quartier de Vernier-Village

■ VENDREDI 15 avril, repas au local d'accueil du Cycle du Renard

■ SORTIE KARTING le samedi 23 avril

■ VENDREDI 29 avril, repas au local d'accueil du Cycle du Renard

■ VENDREDI 29 avril, le repas du BARAC a lieu exceptionnellement à l'Alibi jusqu'à 21h.

Petit rappel de nos horaires :

Du lundi au vendredi de 16h à 18h

Le mercredi de 10h à 18h

accueil libre avec repas (CHF 5.-)

Contact et Info:

022 341 04 08

mq.vernier@fase.ch

Grand prix de Meyrin-Vernier

On va pédaler le samedi 16 avril entre Vernier, Meyrin et le Mandement

Après le Tour du Lac le dimanche 3 avril, la plus ancienne classique internationale, l'Etoile cycliste de Meyrin organise

Le Grand Prix de Meyrin – Vernier

Cet après-midi là, les espoirs – amateurs – masters, juniors et cadets se mesureront sur un circuit de 24 kms,

coiffé par les montées de Verbois, Dardagny et Les Baillels.

On devrait accueillir quelques 280 coureurs entre suisses et français pour cette classique de 130 kms sur les routes du canton relève Serge DEMIERRE ancien directeur sportif du Post Swiss Team et président de l'ECM

Départ à 14 h devant le bâtiment de l'entreprise Robert Vuillaume, route de Montfleury 13, où se succéderont de nombreux passages durant l'après-midi et des arrivées prévues entre 16h et 17h.

L'Avenir a fait son cirque au Lignon

Le 26 février dernier, l'Avenir accordéoniste de Châtelaine au grand complet s'est réuni à la salle des Fêtes du Lignon pour sa soirée annuelle.

Désirant chaque année innover, les directeurs musicaux Daniel Cloux et Sylvie Bossi ont concocté cette fois une soirée Spécial Cirque, en collaboration avec les écoles « Une fois un Cirque » de Confignon, et « l'Atelier-Danse » de Catherine Le Saint.

Le programme musical tournait autour de musiques spécialement choisies, composées ou arrangées pour la circonstance : Marché Persan, Danse du sabre et Polka Italienne ont côtoyé Truff le Clown, BrubeckDance et Fantaisie Russe, pour ne citer que ces titres... excellentement mis en valeur par notre ingénieur du son, Jean-Daniel Garcia.

La salle et le décor avaient été pensés « cirque » : une scène supplémentaire faite de podiums métalliques se trouvait sur le devant de la scène habituelle et servait aux productions des artistes de cirque, aux danseuses et aux sketches. Les tables pour le public étaient disposées en arrondis, surmontée d'un chapiteau de rubans de couleur alors que le décor de scène, tout blanc, reprenait le thème de la Piste des Etoiles.

Lors des changements d'orchestre, les artistes de cirque nous ont donné un très joli spectacle, alternant diabolos, jonglage, monocycle, équilibre... alors que quelques clowns de l'Avenir animaient de numéros comiques les morceaux joués par les orchestres. Le public ravi a ainsi pu applaudir des numéros de mime, lancer de couteaux, escamotage...

Cette 71^{ème} édition fut une réussite et le public, mené d'une main de maître par notre Monsieur Loyal, Maurice Perrelet, a manifesté son plaisir en applaudissant et en riant aux frâques de nos acteurs-maison.

Je terminerai en remerciant les musiciens et tous les gens de l'Avenir pour leur travail et leur engagement, tant musical que pour la tenue des différents stands de la soirée. Je remercie également les autorités de Vernier d'avoir mis à notre disposition la superbe salle des fêtes du Lignon, ainsi que tout le matériel qui nous a permis de lui donner un côté festif.

Sylvie BOSSI

Financement de la propriété

L'amortissement indirect, une solution à envisager.

Les propriétaires de logement – existants ou futurs – ne devraient pas uniquement se préoccuper du modèle d'hypothèque. Ils ont tout autant intérêt à réfléchir à la façon de réduire leur charge hypothécaire. Avec un amortissement indirect, par exemple.

C'est au plus tard en remplissant sa déclaration d'impôts que le propriétaire de son logement prend conscience que ses quatre murs lui appartiennent. En effet, s'il doit déclarer comme revenu la valeur locative, il peut aussi déduire de son revenu imposable les intérêts hypothécaires et les frais d'entretien.

Amortissement direct

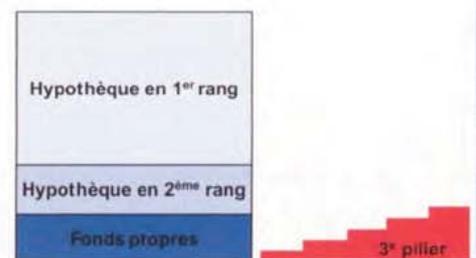
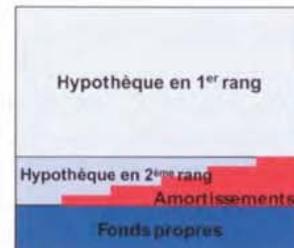
Dans le cadre de l'amortissement direct, le propriétaire réduit sa dette hypothécaire chaque année par le biais de paiements réguliers effectués directement à sa banque.

Chaque remboursement diminue la dette et donc la charge d'intérêt. Une charge d'intérêt plus basse entraîne parallèlement des déductions fiscales moins élevées, d'où une augmentation de l'impôt sur le revenu.

Amortissement indirect

Avec l'amortissement indirect l'hypothèque n'est pas réduite, mais le montant convenu est épargné sur un plan de prévoyance 3^e pilier auprès de la banque. A la date prévue (possible tous les 5 ans) l'hypothèque est réduite grâce au capital épargné dans le cadre du plan de prévoyance 3^e pilier. L'avantage de cette solution est double : le propriétaire profite de la déductibilité des intérêts créditeurs dans le cadre de l'impôt sur le revenu et il peut également déduire de son revenu imposable les versements au titre du pilier 3a. De plus, il bénéficie de l'intérêt préférentiel exonéré d'impôts du plan de prévoyance 3^e pilier.

Environ la moitié des propriétaires de logement disposent d'un compte pilier 3a, mais ils sont loin de l'utiliser tous pour l'amortissement indirect de leur hypothèque.



| | Amortissement direct | Amortissement indirect |
|---------------|--|--|
| Description | <ul style="list-style-type: none"> Remboursement annuel, semestriel ou trimestriel d'un montant fixé. Diminution de la dette en capital pendant 20 – 25 ans maximum. | <ul style="list-style-type: none"> Remboursement annuel dans le cadre d'un plan de prévoyance 3^e pilier. Hypothèque constante pendant toute la durée (possibilité d'amortissement extraordinaire tous les 5 ans). |
| Avantages | <ul style="list-style-type: none"> La dette et les intérêts hypothécaires décroissent. | <ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'associer l'amortissement à une assurance-vie. Déductions maximales et constantes lors du calcul de l'impôt sur le revenu. Amortissement fiscalement déductible. |
| Inconvénients | <ul style="list-style-type: none"> Charge fiscale croissante en raison de la diminution de la charge hypothécaire. Charge financière initiale plus élevée. | <ul style="list-style-type: none"> La dette et les intérêts hypothécaires restent au même niveau, d'où une augmentation des charges en cas de hausse des intérêts. |

Où nous trouver ?



Dans tous les cas la possibilité d'un amortissement indirect mérite un examen approfondi. De plus amples renseignements sur ce sujet sont disponibles sous www.raiffeisen.ch ou auprès de votre conseiller Raiffeisen.

BANQUE RAIFFEISEN GENEVE OUEST
 Agence de Vernier
 Tél. : 022 930 91 91



Association des intérêts de Vernier-Village

L'A.I.V.V. vous convie à son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **lundi 11 avril 2005 à 19h30** à l'aula de l'Ecole des Ranches.

Dès 20h00, Monsieur Jean-Pierre JOBIN, Directeur général de l'Aéroport International de Genève-Cointrin ainsi que Monsieur Umberto POCECCO, Chef du service de lutte contre le bruit, vous présenteront le

Programme d'insonorisation des habitations autour de l'Aéroport.

Une verrée vous sera ensuite offerte à la buvette. Invitation cordiale à tous.

Pour le comité :

A. Zufferey-Patthey, présidente

A.I.V.V

case postale 434, 1214 Vernier

Une date et un lieu à retenir...

le samedi 21 mai Vernier Village

et vous pourrez venir dénicher des trésors...

au Vide Grenier de 12h à 18h

mais aussi vous restaurer et vous amuser à

la «Fête au Village» de 12h à 22h

organisateurs :

Les associations du Village

Vide Grenier : 076 390 95 81

Fête au Village : 022 341 04 08

L'A.I.C.E. vous convie

A son assemblée générale, ouverte à tous les habitants de Châtelaine et environs. Venez nous parler de vos préoccupations sur les problèmes de votre quartier. Nous essayerons d'y trouver une solution.

En vertu des statuts, l'AICE convoque ses membres et non-membres à l'assemblée générale 2005 qui aura lieu **le samedi 16 avril 2005 à 14h30** à la salle de gymnastique de l'école de Châtelaine.

Ordre du jour :

1. Election des scrutateurs
2. Lecture et acceptation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale 2004
3. Rapports du président, de la trésorière, des vérificateurs des comptes
4. Acceptation des rapports et dé-

charge au comité

5. Elections : du président, des membres du comité, des vérificateurs
6. Fixation du montant de la cotisation
7. Préoccupations des habitants
8. Divers

Si d'ores et déjà vous avez des points à inscrire à cet ordre du jour, veuillez les communiquer par écrit à AICE, case postale 207, 1219 Châtelaine.

Le comité souhaite vous voir nombreux à cette assemblée qui sera suivie d'un apéritif musical.

Parking à disposition (préau de l'école), accès derrière l'école, rue des Eglantines.

Votre soutien est l'avenir de l'association. AICE compte CCP 12-12181-4.

L'association ALDJAZAIR

de Vernier organise une grande soirée musicale Algérienne

le 30 avril à 21h30 HAMIDOU

Salle Ecole d'Aire
Ch. du Grand -Champ
1219 Aire

Renseignements 076 3348494

Diverses associations du quartier d'Aire-le-Lignon envisagent de constituer une plate-forme de partage et d'échange.

Merci aux associations et réseaux intéressés de s'annoncer avant fin avril auprès de la maison de Quartier d'Aire-le-Lignon.

Tél 022 970 06 90 ou
par e.mail : mqaire@fase.ch

Inscriptions dans les écoles de musique

Le Conservatoire Populaire de Musique et l'Institut Jaques-Dalcroze vous invitent à inscrire vos enfants pour l'année scolaire 2005-2006

Pour le Conservatoire Populaire de Musique

■ **le lundi 2 mai 2005** de 16h00 à 18h30 à l'école de Vernier-Place, salle des maîtres

■ **le lundi 9 mai** de 16h00 à 18h30 à l'école d'Avanchet-Jura

■ **le mardi 10 mai 2005** de 16h00 à 18h30 à la Villa du Vieux-Lignon, chemin du Bois-des-Frères 51a

Pour l'Institut Jaques-Dalcroze

■ **le mardi 10 mai 2005 de 16h00 à 18h30** à l'école du Lignon III, salle de rythmique

Consultez également les sites Internet des écoles de la Fédération : www.federation-egm.ch

www.cpm-ge.ch
www.dalcroze.ch

Aucune inscription n'est prise par téléphone.

Des remboursements partiels peuvent être octroyés par le Service des allocations d'études et d'apprentissage (Tél. 022 909 68 20)

L'association Vital-Arts présente



«Radiographie d'une peintre» spectacle peint, joué, dansé, chanté par les amartistes

Le spectacle raconte le monde intérieur de l'artiste ainsi que sa relation avec la création et le monde. Sur une scène rappelant un atelier d'arts plastiques, la peintre va tenter avec la complicité de 7 autres artistes de rendre visible ce qui se passe en elle lorsqu'elle crée. Transcrire en mêlant

plusieurs formes d'expression (peinture, dessin, théâtre, danse, chant) comment une sensation se transforme en couleurs, un visage en une forme abstraite, un son en un paysage, comment la vie qui circule, donne naissance à des gestes, des images, des sons, des mots.

A la salle centrale Madeleine, rue de la Madeleine 10
Les 16, 20, 21, 22, 23 avril 2005 à 20h et les 17 et 24 avril à 17h

Location :
Stand Info Balexert 022 979 02 01
Service culturel Migros,
rue du Prince 7, 022 319 61 11
Billets en vente à l'entrée.

www.vital-arts.ch

Séminaire international des jeunes

L'Académie européenne de Grande-Bretagne organise le 19^e Séminaire international des jeunes du 23 au 30 juillet 2005 à Londres.

Danse le cadre du thème :

«**Europe : votre Communauté**», des jeunes de tout le continent pourront se retrouver pour apprendre ensemble, partager des idées et des expériences, proposer des projets de résolutions.

Les jeunes entre 16 et 20 ans intéressés peuvent demander des renseignements et des bulletins d'inscriptions auprès du :

Conseil des communes et régions d'Europe,
tél. 021 315 24 29,
fax 021 315 20 08,
e-mail asccre@lausanne.ch

Trente bougies pour Canal 29



Il n'y a pas si longtemps, nous vous annonçons la naissance de notre bébé, <http://www.canal29.ch>, notre site Internet.

Il n'y a pas si longtemps... Cela reste à voir, en effet, l'enfant vient de souffler sa première bougie et il se porte parfaitement bien puisque vous étiez plus de 2100 à lui avoir rendu visite. Il n'a tout d'abord compté qu'une seule page, puis très vite a atteint sa taille définitive.

Définitive... Cela reste à voir, en effet, s'il compte plus de 140 photos, logos ou autres animations, il lui manque quelque chose d'essentiel et qui nous tient particulièrement à cœur. Pour qu'il soit réellement la vitrine de votre télévision et pour que ceux qui ne peuvent capter nos signaux puissent aussi en profiter, notre grand rêve serait de pouvoir mettre nos reportages en ligne. Ce que nous ne pouvons pas faire pour l'instant. Cela demande de l'énergie, de trouver un autre hébergeur, de l'argent aussi.

A ce propos je me permets de vous rappeler que notre CCP (12-16153-0) est à votre disposition et qu'il accepte tous les dons. Je blague... enfin.. presque.

Par contre, si vous êtes féru d'informatique, que vous aimez le travail en équipe et, par-dessus tout, êtes un fanatique du bénévolat, nous nous ferons une joie de vous accueillir.

Féru d'informatique ... Cela reste à voir, nous nous ferons une joie de vous accueillir même sans cela, tant

il est vrai que nous manquons de bras pour couvrir tous les événements qui se passent sur notre commune, pour maintenir notre Journal à l'écran à jour, ou pour tant d'autre chose; ne l'oubliez pas.

Et si notre site vient de fêter sa première année, l'Association Vidéo Avanchet - Canal 29 commémore, elle, ses trente ans d'existence. Née de la volonté farouche de quelques irréductibles un peu fous, ou visionnaires, c'est selon, le pari n'était pas gagné d'avance. Mais petit à petit l'oiseau a fait son nid, à l'abri des orages qui ont parsemé et parsemeront encore le paysage audio-visuel. Ces trente ans, nous les fêterons ensemble, si vous le voulez bien, à l'occasion d'une Journée Porte-Ouverte qui se déroulera cet automne (nous n'avons pas encore fixé la date), fête à laquelle vous êtes d'ores et déjà invités.

Une autre invitation vous est également proposée, c'est de notre assemblée générale dont je veux également vous parler. Elle se tiendra le vendredi 22 avril dès 19h30 à la buvette de

l'École de Ranches, vous pouvez déjà noter cette date dans vos agendas et vous êtes également invités à participer.

Ce qui m'amène à vous parler d'un autre événement, communal et citoyen celui-là.

Ce même week-end se dérouleront des votations. En soit, rien d'extraordinaire me direz-vous. Eh bien détrompez-vous. Vernier a été choisie ainsi que 14 autres Communes pour participer à l'expérience du « vote par Internet ». En effet, les citoyens Verniolans auront cette possibilité supplémentaire pour faire entendre leur choix et leur voix. Pour vous informer sur cette nouveauté, nous vous proposons de nous retrouver, en direct, le mercredi 6 avril prochain sur notre antenne. Nous serons en compagnie de différents responsables de la Chancellerie qui vous expliqueront tout ce qu'il faut savoir.

Et rassurez-vous : l'émission sera rediffusée à de nombreuses reprises.

Amicalement vôtre,
CANAL 29

A la MACAV

Du 11 avril au 7 mai

Hélène Cathelin, Véréna Hunziker, Brigitte Seiler
«Notre bonheur dans l'artisanat»

Rue du Village 48, 1214 Vernier

Ouvert du lundi au mercredi de 14h30 à 17h30 et

du jeudi au samedi de 9h à 11h30 et de 14h30 à 17h30

La Fanfare municipale donne un concert exceptionnel au Victoria Hall

Les Ans Chantés, spectacle avec 200 enfants des écoles des Ranches II et de Balexert, le samedi 21 mai 2005 à 20h

«Les Ans Chantés», titre poétique de l'évocation d'une vie.

La vôtre peut-être, ou celle de vos enfants, de vos parents, de vos amis. De la naissance à la mort, notre existence est jalonnée de chansons, tristes et gaies, qui accompagnent nos souvenirs.

Ce soir-là, la Fanfare Municipale de Vernier se mettra au service des chorales des écoles primaires des Ranches II et de Balexert, pour réaliser un spectacle, qui, nous l'espérons, vous enchantera....

Prix des places : CHF 10.- / CHF 5.-

Stand Info Balexert

Service culturel Migros-Genève, 7, rue du Prince

<http://www.fanfare-vernier.ch>



DARYL INFORMATIQUE

**Vous propose un check-up complet de votre ordinateur à domicile
pour seulement CHF 50.- tout compris.**

Check-up complet, logiciels, ordinateur, Internet, conseils de mise à jour, etc.

Ordinateurs, processeur 2400 Mhz, mémoire 256 Mb, disque dur 40 Gb
pour seulement CHF 750.- livré et installé à votre domicile.

Pour tous renseignements : Tél. 079 815 67 42 / Fax 022 930 12 64

Par e-mail : daryl@servihoo.com

La Commune de Vernier et L'Opéra-Studio de Genève

Eugène Onéguime

P. I. Tchaïkovski



Vente des billets:
Stand Info Balexert
Globus et à l'entrée

Renseignements:
Service de la culture de Vernier,
022 306 07 80 www.vernier.ch
www.operastudiogeneve.ch

SALLE DES FÊTES DU LIGNON
Le Lignon-Genève

21, 22, 27, et 29 avril 2005 à 20h
24 avril et 1^{er} mai 2005 à 17h

OPERA